



**RAPPORT
ANNUEL**

**SUR LE PRIX ET
LA QUALITÉ DU**

**SERVICE
PUBLIC**

**DE GESTION
DES**

DÉCHETS

À

PARIS

2013





Ce rapport est un outil d'information sur la gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris. Il répond à l'obligation faite au Maire par l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales de présenter, au conseil municipal, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets.



ANTOINETTE GUHL

Adjointe à la Maire de Paris,
chargée de l'économie
sociale et solidaire,
de l'innovation sociale
et de l'économie circulaire



MAO PENINOU

Adjoint à la Maire de Paris,
chargé de la propreté,
de l'assainissement
et de l'organisation
et du fonctionnement
du Conseil de Paris

ÉDITORIAL

Paris est l'une des métropoles mondiales pionnières en matière de respect de l'humain et de l'environnement. En créant une délégation à l'économie circulaire, la Maire de Paris a réaffirmé son ambition en la matière, appuyée par le Conseil de Paris qui a adopté à l'unanimité un vœu nous positionnant sur une trajectoire Zéro déchet.

Éco-conception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable, allongement de la durée d'usage (réemploi, réparation, réutilisation), recyclage et approvisionnement durable sont les composantes de l'économie circulaire, également créatrice d'emplois et au service de la solidarité.

Grâce au travail des services, Paris est en avance par rapport aux objectifs fixés en matière de réduction des déchets. Les innovations menées par la Ville et portées par un réseau d'acteurs de plus en plus dense, la véritable appétence des Parisiennes et des Parisiens, en la matière, sont autant d'atouts nécessaires pour développer cette nouvelle économie.

J'ai pour mission d'organiser au premier semestre 2015 les États généraux du Grand Paris de l'économie circulaire, qui nous permettront de remettre à plat l'ensemble des dispositifs, de travailler à la structuration des filières, d'en créer de nouvelles dans les secteurs encore non mobilisés.

Parmi les filières prioritaires : les déchets alimentaires, souvent emballés, sont encore trop nombreux dans nos poubelles. Au bout de la chaîne, la revalorisation des biodéchets est un élément central de la mise en place d'une économie circulaire. Elle permet à la fois de réduire le gaspillage, et de créer de la ressource à la fois en matière (digestat) et en énergie (biogaz). Les possibilités d'actions sont également nombreuses sur le verre, le plastique, le textile, les papiers-cartons, les objets du quotidien, ou encore le développement équilibré sur le territoire parisien des collecteries et recycleries.

Les actions déjà menées, notamment dans le cadre du Programme local de prévention des déchets, doivent constituer des bases inspirantes pour amplifier et découpler notre action. À travers nos réalisations, nous prouverons que les villes sont des acteurs majeurs de la transition écologique et énergétique. C'est ce défi que nous vous proposons de relever ensemble.

Antoinette GUHL

2013 voit la grande tendance positive des dernières années se poursuivre : les Parisiens ont réduit le poids moyen de leurs déchets de 13 kg, faisant pour la première fois passer leur poubelle annuelle moyenne sous la barre des 500 kg. Si, collectivement, à toutes les échelles et dans nos gestes quotidiens, nous maintenons nos efforts, l'objectif d'une réduction de 7 % des déchets sur Paris entre 2009 et 2015 sera dépassé dès 2014.

Cette bonne nouvelle est nuancée par la stagnation de la proportion des déchets recyclables triés mais elle conforte notre ambition politique renouvelée en matière de gestion des déchets. Alors que s'ouvre une nouvelle mandature, le Conseil de Paris des 16 et 17 juin 2014 a unanimement adopté un vœu engageant la Ville de Paris dans une trajectoire Zéro déchet.

Une nouvelle phase s'ouvre donc qui doit progressivement nous conduire à valoriser l'ensemble de nos déchets et ne plus produire de déchets ultimes. Dans cette perspective, l'important travail fourni ces dernières années dans le cadre du Programme local de prévention des déchets (PLPD) et l'ensemble des initiatives portées par les acteurs locaux et institutionnels nous seront d'une grande utilité pour passer de l'expérimentation à la généralisation des démarches les plus pertinentes.

Par ailleurs, en intégrant un système de puces électroniques qui doit nous renseigner sur les pratiques des Parisiens, la collecte des ordures ménagères va pouvoir être adaptée à nos objectifs de renforcement du tri. La montée en puissance du tri à la source des biodéchets doit aussi nous permettre de renforcer nos performances en matière de tri. Le déploiement d'une nouvelle génération de lieux d'apport volontaire des déchets encombrants des Parisiens a l'ambition d'inscrire la problématique déchets dans le quotidien des habitants et de renforcer quantitativement et qualitativement le tri et le réemploi.

Les multiples actions innovantes conduites en 2013 dont vous prendrez connaissance à la lecture de ce rapport préfigurent l'ambition d'inscrire la politique de gestion des déchets de la collectivité parisienne dans une logique d'économie circulaire. Nous portons avec ma collègue Antoinette Guhl cet enjeu crucial pour faire de Paris une ville exemplaire dans laquelle les déchets deviennent une ressource. Les enjeux sont tout à la fois financiers et civilisationnels. C'est par l'action conjointe de la Ville, de ses partenaires associatifs et institutionnels et par l'incontournable prise de conscience des Parisiennes et des Parisiens que nous passerons à une société du durable.

Mao PENINO

SOMMAIRE

2013

1 Le bilan 2013
*** page 8**

2 Présentation
générale de
la gestion
des déchets
à Paris
*** page 14**

3 La prévention
des déchets,
pilier de
l'économie
circulaire
*** page 18**

4 La collecte
des déchets
*** page 30**

5 Les moyens
affectés à la
collecte de
déchets
*** page 48**

6 Le traitement
des déchets
*** page 56**

7 Les éléments
financiers
*** page 66**

8 Glossaire
*** page 70**

1 Le bilan 2013

1.1 LES REPÈRES 2013

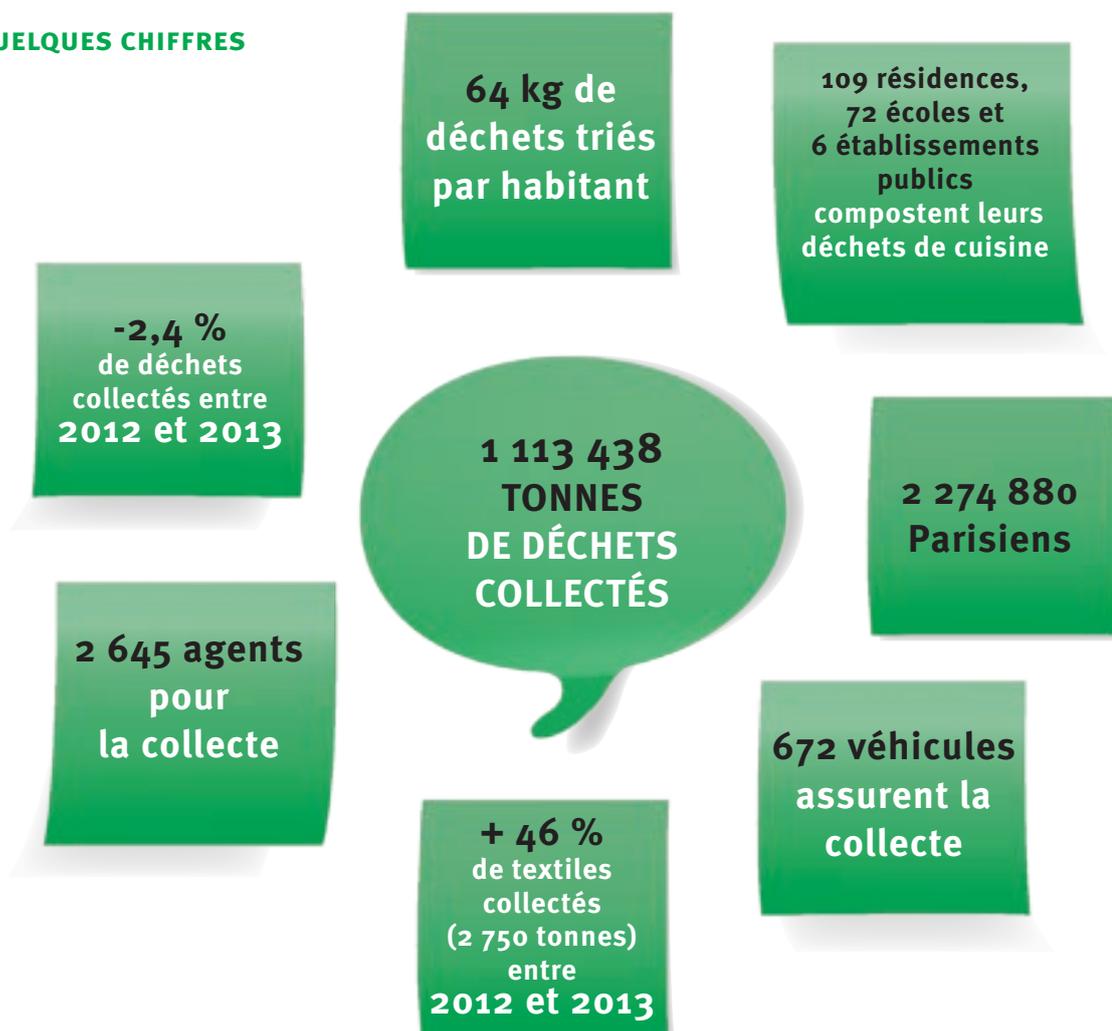
Quelques chiffres

1.2 FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2013

Et demain ?

1.1 LES REPÈRES 2013

■ QUELQUES CHIFFRES



INDICATEUR D'ACTIVITÉ

PRÉVENTION DES DÉCHETS

- Environ 10 000 personnes compostent à Paris, grâce à l'accompagnement proposé par la Mairie ;
- 1 861 enlèvements de déchets dangereux à domicile ou en apport volontaire en CVAE (Centre de valorisation et d'apport des encombrants) ;
- Près de 1 600 tonnes collectées par les recycleries ;
- 30 000 autocollants Stop Pub distribués ;
- Près de 2 750 tonnes de textiles collectées dans les conteneurs sur la voie publique ;
- 921 animations sur le thème de la prévention des déchets : 42 000 personnes sensibilisées.

COLLECTE

1 113 438 tonnes de déchets collectés par la Ville de Paris, dont :

Ordures ménagères assimilées	Multimatériaux	Verre	Objets encombrants	Autres
79,3 % 882 870 tonnes	6,5 % 72 731 tonnes	6 % 66 889 tonnes	7,9 % 87 405 tonnes	0,3 % 3 543 tonnes

TRAITEMENT

Le traitement des déchets ménagers des Parisiens ainsi que ceux de 83 autres communes est confié au Sycatom. La répartition par mode de traitement des **1 113 438 tonnes de déchets** présentée ci-dessous a été calculée en entrée de centre de traitement. Les métaux issus de l'incinération des déchets ne sont pas comptabilisés dans la catégorie « recyclage ».

Recyclage	14,7 %	163 824 tonnes
Incinération	78,9 %	878 804 tonnes
Enfouissement	6,4 %	70 810 tonnes

1.2 FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2013



■ **JANVIER** - Démarrage des **actions expérimentales de lutte contre le gaspillage alimentaire** en partenariat avec 5 caisses des écoles.

■ **FÉVRIER** - Démarrage du blog **Compost & vous...** à Paris.

■ **MARS** - **Lancement du deuxième appel à projets** associatifs pour des animations sur le thème de la prévention des déchets.



■ **AVRIL** - **Promotion du réemploi** lors de la prise de rendez-vous pour l'enlèvement des objets encombrants et modification du formulaire de prise de rendez-vous.

- **Participation au 10^e forum international de la météo et du climat.** Stand de sensibilisation au compostage : 15 classes sensibilisées.

- **Marathon de Paris**, 15 tonnes de déchets recyclables collectées.

- **Semaine du développement durable (SDD)** : 43 animations réalisées.

■ **JUILLET** - **Signature du Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire** par Mao PENINOU et Pauline VERON, adjointe au Maire de Paris à l'économie sociale et solidaire, en présence de Guillaume GAROT, ministre délégué chargé de l'agroalimentaire. Ce Pacte a pour objectif de diminuer de 50 % le gaspillage alimentaire en France entre 2013 et 2025.



■ **OCTOBRE** - **Première Journée mondiale de lutte contre le gaspillage alimentaire** organisée le 16 octobre, place de la République.

- **Fête du compostage le 18 octobre** au Chai de Bercy avec l'ensemble des référents parisiens des sites de compostage.

- **Mise en place de bennes dédiées aux Déchets d'éléments d'ameublement (DEA) dans les CVAE** parisiens et démarrage de la collecte et du traitement de ces DEA par Eco-mobilier, éco-organisme en charge des Déchets d'éléments d'ameublement.



■ NOVEMBRE - Quatrième réunion de l'O3R

(Observatoire de la réduction, du réemploi et du recyclage des déchets). Au moins 132 personnes dont 80 partenaires extérieurs étaient présentes.

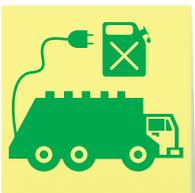
- **Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD)**. 71 animations réalisées sous l'égide de la Mairie de Paris.

- Signature à la mairie du 11^e arrondissement, de la **Charte d'engagement des gestionnaires d'immeubles**, par les bailleurs sociaux Élogie, Paris Habitat et RIVP.

- Tenue des **Assises Moins de déchets dans le 11^e**.

■ **DÉCEMBRE** - Mise en service progressive de la **collecte pneumatique** dans la ZAC Clichy-Batignolles.

- Démarrage de l'expérimentation de **collecte et redistribution des fruits et légumes invendus** sur le marché de Joinville (19^e) par l'association La tente des glaneurs.



■ **TOUTE L'ANNÉE** - Tests de collecte avec une nouvelle gamme de véhicules hybrides (électricité-gasoil).

- **Réalisation du deuxième sondage comportemental des Parisiens en matière de réduction des déchets**, couplée à une campagne de caractérisation des déchets.

- **Mise en place de la démarche de mobilisation sur le tri des multimatériaux et le verre** dans 18 secteurs à fort potentiel de tri.

- **Appropriation par les encadrants de l'instruction métier sur la collecte des objets encombrants**.

L'instruction métier formalise les règles de l'art en précisant notamment les consignes en matière de sécurité à respecter.

L'OPÉRATION MOINS DE DÉCHETS DANS LE 11^e S'EST TERMINÉE EN 2013 AVEC LA TENUE DES ASSISES EN NOVEMBRE. LES SUITES DONNÉES AUX ACTIONS SONT INTÉGRÉES AU FUR ET À MESURE DANS LE PLPD, COMME LA MISE EN APPLICATION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT SUR LA PRÉVENTION DES DÉCHETS SIGNÉE ENTRE LA MAIRIE DU 11^e ET LES BAILLEURS PARIS HABITAT, ÉLOGIE ET RIVP EN NOVEMBRE 2013. UNE ÉVALUATION DE L'OPÉRATION A ÉTÉ RÉALISÉE DÉBUT 2014.

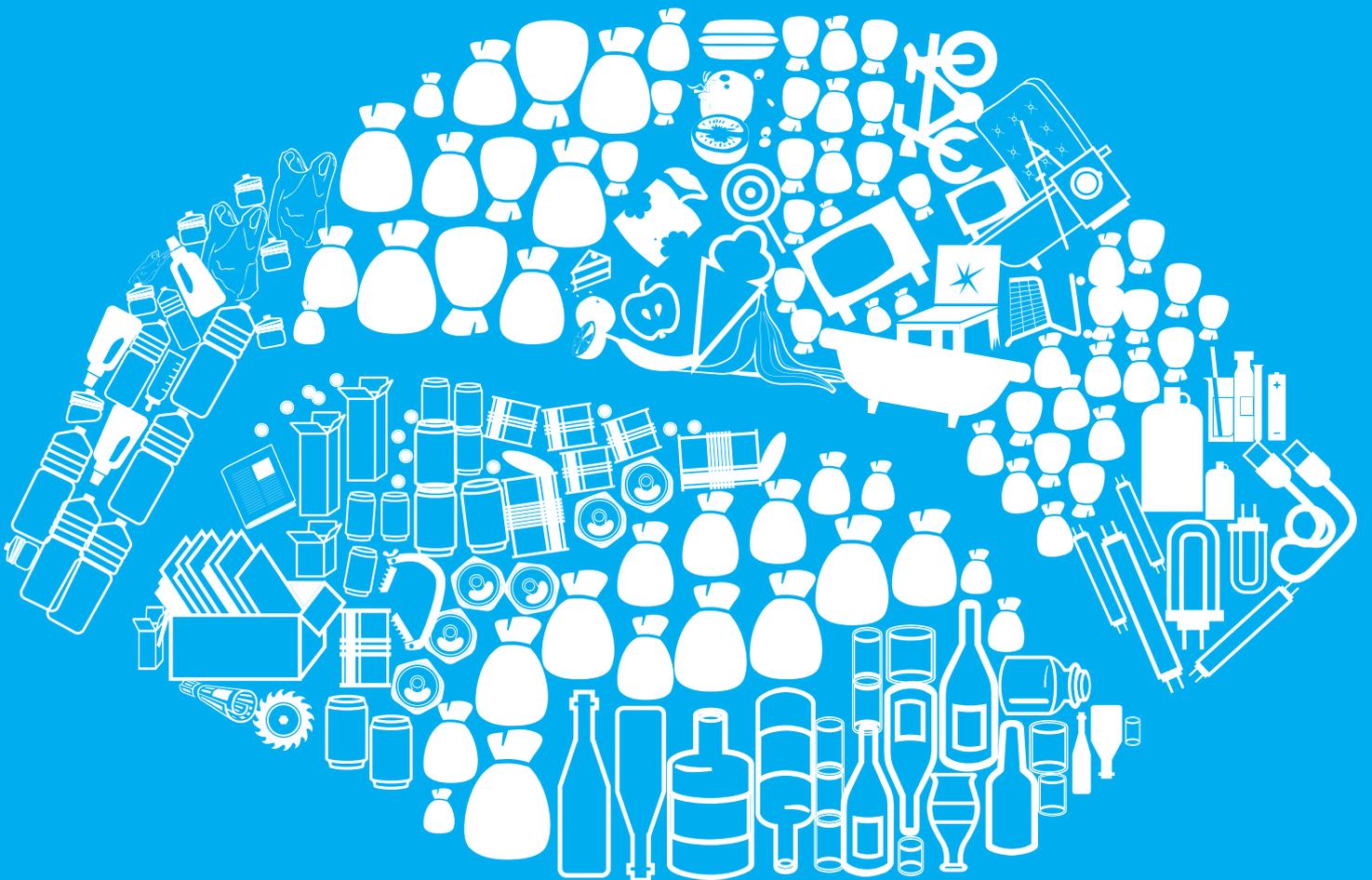
■ EN 2014

- Troisième appel à projets associatifs dans le cadre du Programme local de prévention des déchets (PLPD).
- Ouverture de la recyclerie Interloque Paris centre dans le 2^e arrondissement et extension de la recyclerie Emmaüs Coup de main par l'ouverture de la zone d'apport volontaire, Porte de Montreuil dans le 20^e arrondissement.
- Deuxième édition de la Fête du compostage.
- Démarrage de l'Eco Point Mobile dans la ZAC Clichy-Batignolles.
- Expérimentation de la collecte des biodéchets sur 2 marchés parisiens en vue de la généralisation sur les marchés parisiens concernés par l'obligation du tri à la source.
- Participation à la promotion du réemploi à la Foire de Paris.
- Participation à l'expérimentation du compostage de quartier dans les 12^e et 13^e arrondissements.
- Municipalisation de l'accueil des CVAE parisiens.
- Renouveau des marchés de collecte des ordures ménagères, des multimatériaux et de la collecte complémentaire des corbeilles de rue.
- Démarrage d'une étude sur l'optimisation de la collecte. Elle concerne la collecte régie et la collecte privée (prestation intégrée dans les nouveaux marchés de collecte). Elle implique d'équiper les bacs de puces, les bennes, de lecteur de puces et d'investir dans un logiciel qui traitera ces données.
- Participation à l'expérimentation pilote du Syndicat national des hôteliers restaurateurs cafetiers et traiteurs (Synhorcat) de l'organisation du tri à la source des biodéchets dans 80 restaurants et hôtels parisiens.
- Expérimentation du tri à la source des biodéchets dans un restaurant administratif concerné par l'obligation du tri à la source. Le retour d'expérience servira à l'extension aux autres restaurants et cantines concernés.
- Conception d'un schéma directeur « déchets de proximité ».
- Extension de l'expérimentation de collecte solidaire d'Emmaüs et Eco-systèmes (cf. partie 4.7).
- Construction d'un partenariat avec Eco DDS pour la collecte et le traitement des Déchets diffus spécifiques* (peintures, solvants, ...) collectés dans les CVAE.
- Clôture de l'opération Moins de déchets dans le 11^e.

2 Présentation générale de la gestion des déchets à Paris

2.1 TERRITOIRES ET COMPÉTENCES

2.2 LES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS



2.1 TERRITOIRES ET COMPÉTENCES

La gestion des déchets est scindée en deux compétences principales : la collecte et le traitement.

La Mairie de Paris dispose de la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés sur son territoire.

Population desservie : 2 274 880 habitants.
 Pour financer cette collecte, le Conseil de Paris vote chaque année la **TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères)** pour les ménages. La TEOM est un impôt local, assis sur le foncier bâti.

Le Conseil de Paris vote également la **RS (Redevance spéciale)** pour les déchets non ménagers des entreprises et des établissements publics collectés par la collectivité.

La compétence de traitement des déchets ménagers parisiens est confiée, comme pour 83 autres communes de la Région Île-de-France, au **Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers**, syndicat de traitement.

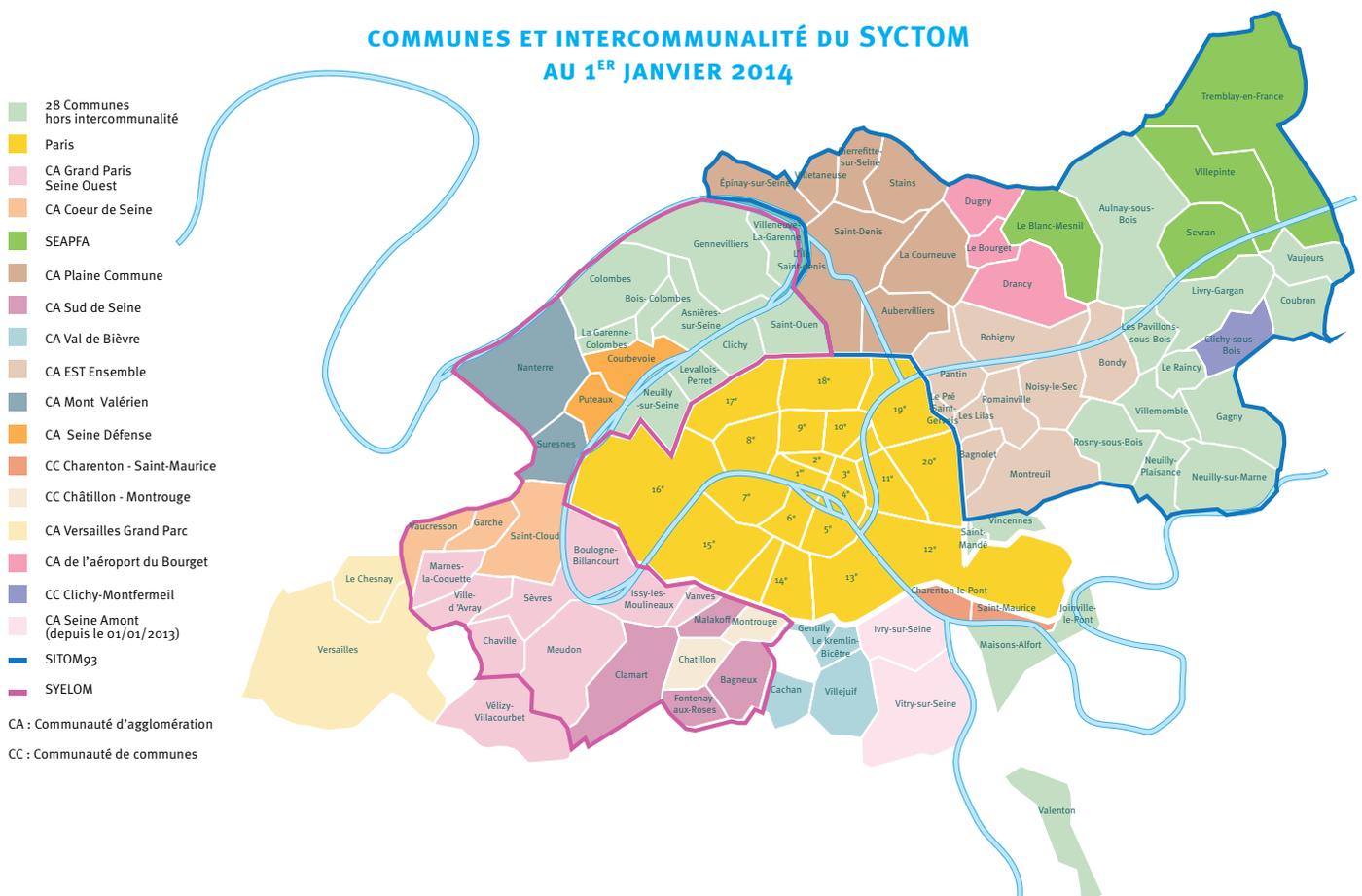
Créé en 1984, le Syctom est un établissement public administratif qui remplit une mission de service public. Il intervient également en soutien de la politique de gestion des déchets des collectivités adhérentes.

Le comité du Syctom de l'agglomération parisienne a été présidé jusqu'en mai 2014 par François Dagnaud, maire du 19^e arrondissement de Paris.

Hervé Marseille, sénateur des Hauts-de-Seine et maire de Meudon, lui a succédé en mai 2014.

Population desservie : 5 762 183 habitants.

COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉ DU SYCTOM AU 1^{ER} JANVIER 2014

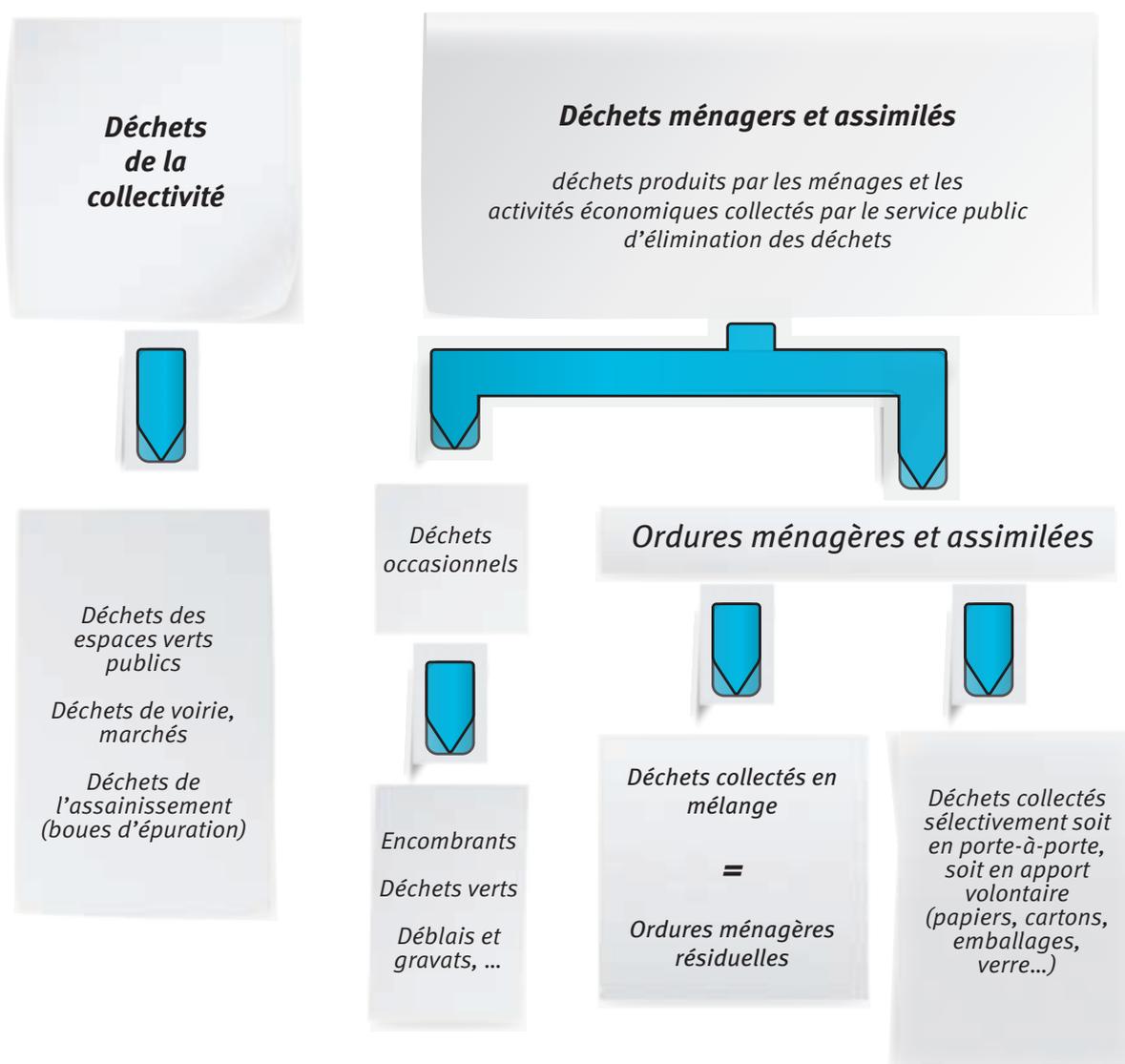


CA : Communauté d'agglomération
 CC : Communauté de communes

2.2 LES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS

La Mairie de Paris possède la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés sur son territoire. En ce qui concerne les déchets dits assimilés, les entreprises peuvent signer un contrat avec la Mairie de Paris qui effectuera alors cette prestation, ou encore la confiera à un prestataire privé.

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



3 La prévention des déchets, pilier de l'économie circulaire

3.1 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS :

Qu'est-ce que c'est ?

3.2 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS À PARIS :

objectif - 7 % en 2015

3.3 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS :

Des premiers résultats encourageants

3.1 QU'EST-CE QUE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ?

En cinquante ans, la poubelle des ménages a doublé de volume à Paris. Cette évolution s'explique par l'apparition de nouveaux produits sur le marché et l'évolution de nos habitudes de consommation : l'achat de plats préparés, d'aliments suremballés, de portions individuelles et de biens d'équipement (électroménager, ordinateurs, téléphones portables, etc.) dont la durée de vie est limitée.

■ LA PRÉVENTION DES DÉCHETS, UNE PRIORITÉ

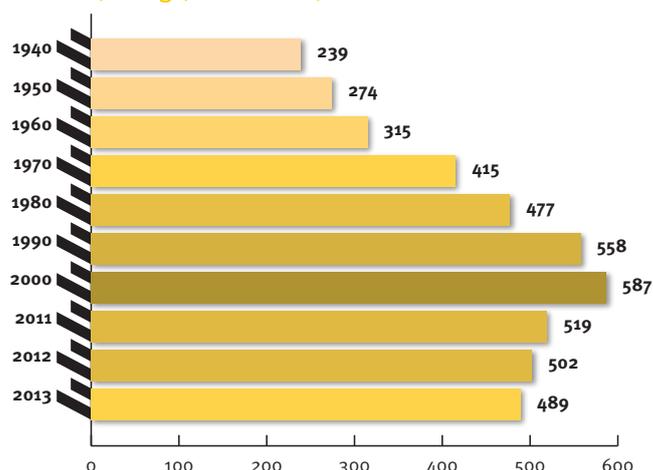
Produire sans piller, consommer sans gaspiller, recycler sans détruire sont les grands principes de l'économie circulaire. La prévention des déchets en est un élément essentiel. Elle consiste d'une part, à réduire les quantités de déchets produits, et d'autre part, à limiter leur nocivité pour l'homme et l'environnement. La conception des produits et de leurs emballages (**écoconception**), leur mode de production et de distribution participent déjà de la prévention des déchets. Mais ce n'est pas suffisant. Notre comportement en tant que consommateur permet lui aussi d'éviter la production de déchets (**réduire les déchets dès l'achat, éviter le gaspillage, réparer, réemployer, donner, ...**).

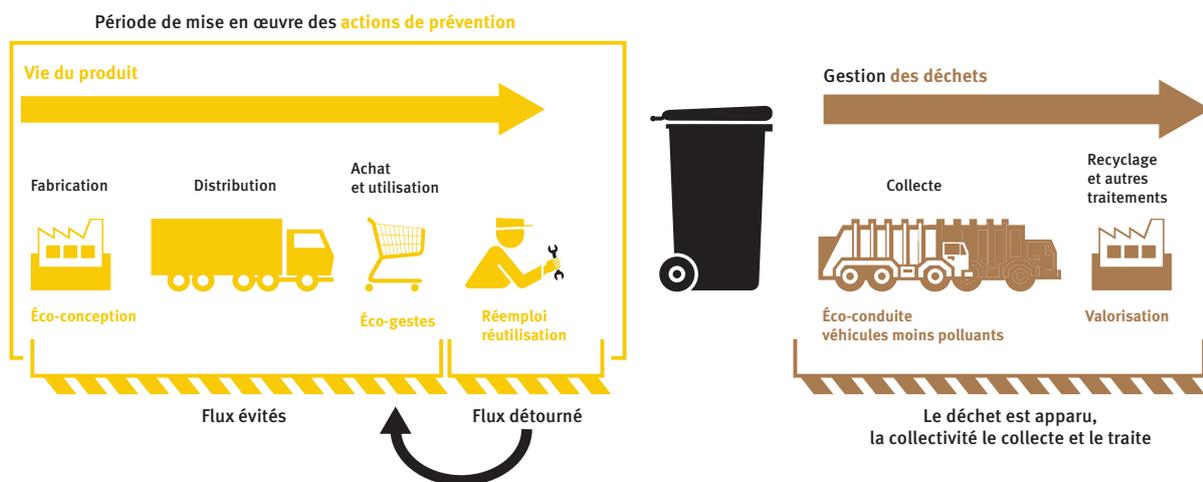
Les actions de prévention doivent intervenir au cours de la vie d'un produit, avant que celui-ci ne devienne un déchet.

■ LE TRI, C'EST BIEN, LA RÉDUCTION, C'EST MIEUX !

Depuis plusieurs années, le tri sélectif a connu un réel essor à Paris. Les gestes de tri ne sont toutefois pas toujours connus et mis en œuvre. Réduire ses déchets ménagers, c'est s'interroger sur l'usage des produits et modifier sa consommation et son comportement pour réduire le gaspillage. **Réduire ses déchets, c'est passer du tout jetable au tout utile et durable.**

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DES DÉCHETS DEPUIS 1940 (en kg / habitant)





DÉCHETS,
MOINS
C'EST
MIEUX.

3.2 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS À PARIS : OBJECTIF - 7 % EN 2015

En 2013, Paris a presque atteint son objectif de réduction de 7 % d'ici 2015. En effet, le tonnage de déchets collectés a diminué de 6,2 % entre 2009 et 2013.

Paris n'a pas attendu l'obligation légale (lois Grenelle) d'organiser la réduction des déchets pour lancer son premier plan de prévention des déchets (2006-2010) qui avait déjà permis de réduire de 6,3 % la production de déchets ménagers par Parisien entre 2006 et 2010.

■ PRODUIRE MOINS DE DÉCHETS : LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS 2011-2015

La directive cadre européenne de 2008 a demandé aux États membres de se doter de programmes de prévention.

Les lois Grenelle 1 et 2 ont fixé un objectif ambitieux de réduction des déchets de 7 % par habitant en 5 ans.

Le Conseil de Paris a donc adopté en février 2012 un Programme local de prévention des déchets (PLPD) qui relaie l'ambition nationale de réduire de 7 % d'ici 2015 le tonnage des déchets ménagers et assimilés, hors objets encombrants, soit une réduction de 31 kg par habitant en 5 ans.

La dimension participative du programme parisien s'appuie sur l'O3R (Observatoire de la réduction, du réemploi et du recyclage des déchets). L'objectif est d'évaluer et d'orienter la politique municipale, de sensibiliser et d'initier des projets avec des partenaires privés et associatifs. Lieu d'échanges de bonnes pratiques et de retours d'expériences, de concertation et d'initiatives, l'O3R anime un réseau sur la prévention des déchets et soutient les initiatives et actions pilotes des partenaires : structures de démocratie locale, acteurs économiques, services publics, associations engagées, institutions, etc.



Le Programme, conçu en 2011, bénéficie de l'expérience de l'opération pilote Moins de déchets dans le 11^e lancée en 2009, des propositions formulées par les groupes de travail de l'O3R, d'une analyse sociologique du territoire et d'une campagne de caractérisation, complétée d'un sondage comportemental.

La campagne de caractérisation a révélé que les catégories de déchets les plus représentées étaient en 2011 : les papiers (18%), les déchets putrescibles (13%), le verre (13%), les plastiques (11%) et les cartons (11%).

Le sondage comportemental réalisé auprès d'un échantillon représentatif de 3 500 Parisiens, a permis d'identifier 5 types de comportements dont la compréhension a contribué au choix des stratégies de sensibilisation :

- 90 % des Parisiens sondés savent en quoi consiste la réduction des déchets ;
- 58 % attendent plus d'information ;
- 22 % souhaitent acheter des produits moins emballés ;
- 50 % veulent poser un autocollant Stop Pub sur leurs boîtes aux lettres ;
- 39 % sont prêts à composter leurs déchets alimentaires.

Ces deux enquêtes sont réalisées tous les 2 ans pour mesurer les évolutions. Elles ont été menées en 2013 (les résultats sont présentées à la fin du chapitre 3) et le seront en 2015.

Autre enseignement, le gaspillage alimentaire est très important à Paris. Une quantité non négligeable d'aliments encore emballés est jetée à la poubelle.

Ces données ont été prises en compte dès 2011 dans l'élaboration du Programme, qui s'articule autour de 4 axes d'actions en direction de publics-cibles :

- **Axe 1** Sphère habitat : promouvoir la prévention des déchets au plus près des Parisiens, sur leur lieu de vie.
- **Axe 2** Sphère publique : relayer les messages de prévention via les principaux services publics (enseignement et santé).
- **Axe 3** Sphère professionnelle : sensibiliser les entreprises, les salariés, les consommateurs et les visiteurs.
- **Axe 4** Mobilisation et éco-exemplarité de la collectivité et des services publics.

■ LA MOBILISATION DES ACTEURS ET LE DÉMARRAGE DES ACTIONS

Le PLPD prend en compte la production des déchets par les habitants et visiteurs aux différents moments de leur journée et dans les différents lieux fréquentés : habitation, services publics, lieux de travail, commerces, espace public.

Afin d'appréhender la multiplicité des acteurs concernés par la prévention des déchets, Paris a entamé un travail de recherche de partenaires, de conception d'argumentaires et de mise en œuvre d'actions de sensibilisation.

Un effort particulier a été porté sur le recensement et la sensibilisation des acteurs et partenaires afin de susciter des initiatives et des engagements durables.

Deux étapes :

- **La mobilisation des publics-relais** pour enclencher ensuite des actions et démultiplier les initiatives.
- **L'information des publics-cibles** qui s'appuie sur des argumentaires en faveur de la prévention des déchets.

Chacun est alors interpellé pour entamer des actions destinées à diminuer sa production de déchets et pour diffuser des messages de prévention au sein de son entreprise, son commerce ou son immeuble.

Les premières actions ont été initiées en 2012 pour mobiliser les acteurs et lancer la dynamique.

■ EN 2013, LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Les actions initiées ont pris de l'ampleur et de nouvelles ont été lancées, grâce à la mobilisation des acteurs (élus d'arrondissement, services municipaux, bailleurs sociaux, ...) et des publics. Les associations ont été sollicitées, puisque, pour la troisième année consécutive un appel à projets a été lancé dans le cadre du déploiement du PLPD. Dix-neuf nouveaux projets ont été retenus.

La Ville de Paris a également pris un nouvel engagement en matière de prévention en juillet 2013, avec la signature du Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire qui ambitionne de réduire par deux le gaspillage alimentaire en France, entre 2013 et 2025.

■ QUATRE AXES PRIVILÉGIÉS

■ La sphère habitat

- Opération Immeuble engagé

Paris a souhaité mobiliser plusieurs immeubles volontaires afin d'expérimenter les différents gestes de prévention possibles en habitat collectif et mesurer les résultats obtenus, économiques, sociaux et environnementaux. Dans ces immeubles, les foyers volontaires sont accompagnés tout au long de l'opération par un bureau d'études qui les conseille gratuitement à chaque étape de la démarche. L'opération a débuté fin 2012. En 2013, cinq ensembles immobiliers (139 à 539 logements par site) ont été retenus dans les 10^e, 12^e, 18^e et 20^e arrondissements. Un site a débuté l'accompagnement et pour les 4 autres, le diagnostic est en cours. Les bilans de ces premiers sites seront réalisés en 2014 avant d'envisager ou non de pérenniser cette action.

- Dissuader la distribution de publicité non adressée

dans les boîtes aux lettres en y apposant un autocollant Stop Pub : plusieurs milliers d'autocollants ont été distribués en 2013 et sont également disponibles auprès des mairies d'arrondissements qui souhaitent les mettre à disposition.



- Le compostage

Les habitants et les établissements publics, en particulier les écoles, peuvent être accompagnés dans la démarche de compostage collectif.

La Mairie offre alors le matériel, l'accompagnement et la formation. Cette possibilité a été étendue au lombricompostage en 2012. 187 immeubles ou établissements compostaient en 2013. En moyenne, chaque site permet de détourner une tonne de déchets ménagers par an.

- La collecte des textiles

L'enjeu est de dévier ce flux des bacs d'ordures ménagères vers le réemploi et les filières de recyclage adaptées. En 2013, trois organismes ont continué d'implanter des nouveaux conteneurs sur la voie publique : Le Relais Val-de-Seine, Le Relais 75, Écotextile. Leur nombre est passé de 208 à 249. L'objectif est de disposer de 300 conteneurs sur la voie publique en 2015. Face au risque d'intrusion et de vol, ces organismes investissent dans la recherche et développement et modifient régulièrement les conteneurs.

Le tonnage collecté en 2013 (2 750 t), a progressé de 46 % par rapport à 2012. Les textiles sont principalement réemployés ou recyclés. Par ailleurs, d'autres conteneurs à textiles sont à disposition des Parisiens dans des espaces privatifs tels que des cours d'immeuble. Ce succès a été confirmé par le sondage comportemental de 2013 auprès de 3 500 Parisiens et la campagne de caractérisation des déchets : les Parisiens déclarent recourir à ces conteneurs et la poubelle moyenne parisienne contient 43 % de textiles en moins par rapport à 2011.

- Les structures de réemploi

Les ressourceries et recycleries participent au réemploi et à la seconde vie des déchets. En 2013, sept ressourceries et recycleries ont permis de détourner environ 1 600 tonnes de l'incinération ou de l'enfouissement. Ces structures, soutenues par la Mairie de Paris encouragent également la diffusion des bonnes pratiques auprès des habitants et permettent le retour à l'emploi de personnes éloignées du monde du travail. La Mairie de Paris soutient d'autres projets en lien avec le réemploi et la réparation, comme les bricothèques et des ateliers de création associatifs.

- La collecte des déchets dangereux des ménages

est gratuite et s'effectue sur rendez-vous. Sur les 7 CVAE parisiens, 5 d'entre eux acceptent ce type de déchets. En 2013, 1 861 enlèvements à domicile ont été réalisés et 172 tonnes ont été collectées.

■ La sphère publique

Les actions consistent à s'appuyer sur les principaux services publics, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé, pour relayer les messages de prévention.

- **Plusieurs projets pédagogiques** lancés en 2012 ont été poursuivis en 2013 autour du thème de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les travaux menés en 2011 et 2012 ont permis de construire une démarche expérimentale de lutte contre le gaspillage alimentaire.

- 5 caisses des écoles (4^e, 11^e, 17^e, 19^e et 20^e arrondissements)

se sont portées volontaires pour participer à une démarche expérimentale de lutte contre le gaspillage alimentaire. En 2012 et 2013, un groupe de travail regroupant ces 5 caisses des écoles volontaires a mis en place une campagne de mesure du gaspillage alimentaire, par composante du repas. Un programme d'actions de mesure et de lutte contre le

gaspillage alimentaire a été élaboré et s'est poursuivi tout au long de l'année 2013. Une seconde campagne de mesure a été réalisée fin 2013 afin d'évaluer les résultats des actions. L'année 2014 est consacrée à l'analyse des résultats de ces actions, l'élaboration de fiches de bonnes pratiques et leur diffusion.

- 72 établissements (écoles, crèches, collèges, centres d'animation), soit plus de 8 000 enfants, sont engagés dans le compostage et le lombricompostage collectif.

- Établissement public engagé

Il s'agit d'accompagner les établissements publics volontaires dans la réduction de leurs déchets. Quatre établissements volontaires ont été retenus. L'hôpital psychiatrique Maison Blanche (20^e), le collège Honoré de Balzac (17^e), la crèche Cotte (12^e) et Masséna (13^e) bénéficient de cet accompagnement pour diagnostiquer leur production de déchets et mettre en œuvre un programme d'actions. Des fiches de bonnes pratiques seront élaborées. La recherche de nouveaux partenaires se poursuit en 2014.

- Sensibilisation des usagers à la bonne élimination des DASRI (Déchets d'activités de soins à risques infectieux)

Ce sont les déchets des patients en auto-traitement qui sont perforants, c'est-à-dire piquants, coupants et tranchants. La liste de ces déchets est détaillée sur le site dastri.fr. La Mairie de Paris collabore avec l'éco-organisme DASTRI pour contribuer à l'information des personnes en auto-traitement : la liste des pharmacies parisiennes qui mettent à disposition ces boîtes est disponible sur Paris.fr.

- De nombreuses actions de sensibilisation ont été réalisées par les associations retenues dans l'appel à projet et les divisions locales de propreté, sensibilisant 15 800 écoliers.

- Concours étudiant

L'association Worgamic a réalisé un concours sur Internet d'affiches sur le compostage et le gaspillage alimentaire, auprès des étudiants de Paris, public généralement plus difficile

à toucher. Trois thèmes ont été définis : Composter c'est sexy, Adopte un lombric, Cuisine ta poubelle. Ont participé : l'INSEEC, Sciences Po et AgroParis Tech. Parmi les 21 créations proposées, 10 ont été primées. Worgamic a réalisé également 6 clips vidéo sur les thèmes de la prévention des déchets et du gaspillage alimentaire.

■ La sphère professionnelle

Les actions consistent à sensibiliser les entreprises dont les déchets sont collectés par le service public, ainsi que les salariés et leurs clients.

- L'opération Entreprise engagée

La Mairie de Paris souhaite mobiliser 40 entreprises volontaires afin de tester les différents gestes de prévention possibles en milieu professionnel, de mesurer les résultats obtenus et de diffuser ensuite les bonnes pratiques. En 2013, 10 candidatures ont été retenues, représentant 6 secteurs d'activité : hôtellerie, restauration, traiteur, transport, maison de retraite et entreprise aéronautique. Pour ces entreprises, 5 diagnostics et 4 accompagnements sont en cours. Des fiches de bonnes pratiques seront réalisées à l'issue de ces accompagnements et diffusées aux secteurs d'activité concernés par les chambres ou syndicats de professionnels. La recherche de nouveaux partenaires se poursuit.

- Engagements des professionnels par rapport à leur propre production de déchets

La Ville de Paris conseille les entreprises volontaires pour la réduction de la production de leurs déchets qui n'ont pas pu être accompagnées dans le cadre de l'opération Entreprise engagée (quota atteint pour le secteur d'activité) ou qui préfèrent mettre en œuvre seules des bonnes pratiques. Ainsi, la Ville a soutenu l'action de Zéro Waste France (anciennement CNIID) pour l'incitation des commerçants à réduire leurs emballages dans le cadre de l'opération Mon commerçant m'emballé durablement. 44 commerçants du 11^e arrondissement ont adhéré. L'action sera ensuite étendue à tout Paris. Concernant la restauration et l'hôtellerie, la Ville de Paris, la Région et le Synhorcat

mobilisent les professionnels à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à la valorisation des biodéchets.

Concernant les organisateurs de courses pédestres et d'évènements, des fiches de bonnes pratiques ont été conçues et diffusées à l'occasion des demandes d'occupation du domaine public formulées par les organisateurs d'évènements.

Enfin, plusieurs entreprises volontaires, mettant déjà en œuvre des actions de prévention de déchets, ont accepté de partager leurs retours d'expériences pour enrichir mutuellement les bonnes pratiques en matière de prévention des déchets.

- Mobilisation des professionnels en tant que relais auprès du public

Sur les marchés alimentaires, des animations ont été tenues par les agents, les associations retenues par l'appel à projet, et la FFCA (Fédération française de cuisine amateur) pour sensibiliser et conseiller les usagers.

Dans le cadre d'un partenariat avec Monoprix, des animations ont eu lieu dans les magasins sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.

■ L'administration éco-exemplaire

En 2013, toutes les mairies d'arrondissement ont désigné un interlocuteur unique pour la mise en œuvre au quotidien du PLPD. Les services municipaux participent également à cette démarche. Les référents ont pour mission d'être force de proposition et de faire vivre les messages de prévention auprès de leurs interlocuteurs.

- La rationalisation de l'utilisation du papier

Chaque année, les directions de la Ville reçoivent l'état de leur consommation de papiers, ainsi qu'un rappel des consignes pour réduire leur consommation.

De nombreuses procédures administratives sont en voie de dématérialisation :

- La gestion des courriers ;
- La gestion comptable ;

- L'évaluation et le recensement des formations professionnelles.

La mise en réseau des imprimantes, la sensibilisation des agents, la dématérialisation des procédures administratives ont permis de réduire de 26,5 % le nombre de ramettes de papier entre 2009 et 2013.

- La limitation des déchets dangereux

L'ACSST (Accord cadre santé et sécurité au travail), signé en février 2012 avec quatre organisations syndicales, inclut la prévention du risque chimique. Le programme d'action repose sur la fiabilisation de la procédure d'élimination des déchets dangereux.

- Le guide des achats environnementaux

Un guide des achats environnementaux permet aux acheteurs de disposer des informations nécessaires pour intégrer les problématiques environnementales dans les recherches de fournisseurs et dans les marchés publics. La mise à jour de ce guide, initiée en 2013, permettra d'intégrer la problématique de la prévention des déchets.

- L'opération Etablissements municipaux engagés

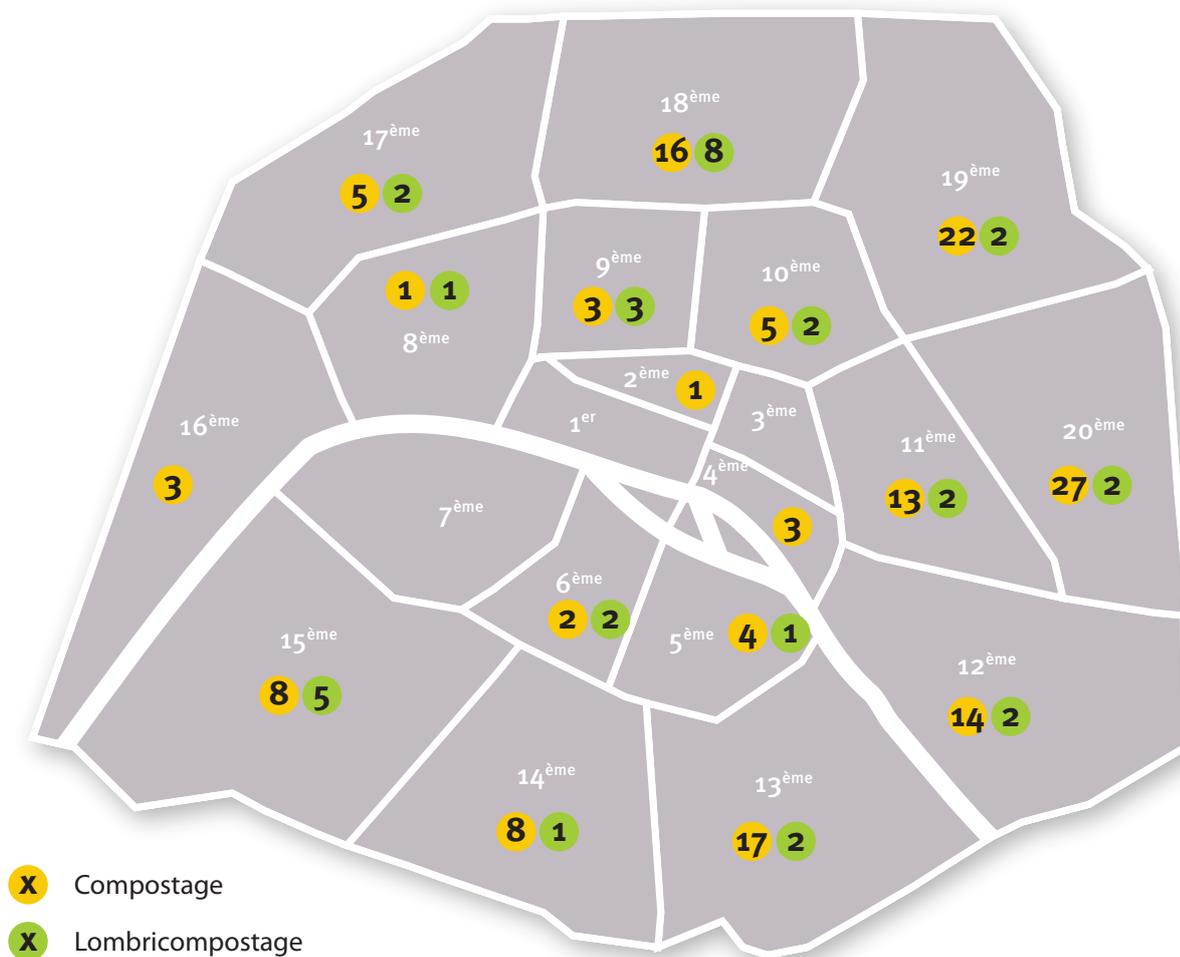
Deux mairies d'arrondissement et un restaurant administratif ont accepté de bénéficier de l'accompagnement d'un bureau d'études pour réduire leur production de déchets. Le diagnostic de ces établissements a débuté.

- Sensibilisation et information des agents

En 2013, la Ville a conçu un quiz pour permettre aux agents de tester leurs connaissances sur la prévention des différents déchets ménagers. Il a été diffusé en 2014 sur le portail intranet de la Mairie de Paris.

L'association Riposte verte, retenue dans le cadre de l'appel à projets 2013, a réalisé une vidéo intitulée Au bureau aussi je peux réduire mes déchets, également visible en 2014 sur Paris.fr et sur le portail intranet.

CARTOGRAPHIE DES SITES ÉQUIPÉS DE COMPOSTEURS



■ FOCUS SUR LE COMPOSTAGE À PARIS

Depuis 2010, la Mairie de Paris propose aux habitants et aux établissements publics volontaires de déposer leurs déchets organiques dans des composteurs ou des lombricomposteurs collectifs installés au sein de leur immeuble ou structure. Le compost produit est réutilisé sur place. Le matériel, la formation et l'accompagnement pendant 6 mois sont offerts. Fin 2013, 109 copropriétés, 72 écoles et 6 établissements publics compostent, représentant environ 10 000 personnes. Le 18 octobre 2013, les référents des sites de compostage ont été invités au Chai de Bercy. Depuis février 2013, il est possible de suivre l'actualité du compostage à Paris et d'obtenir les informations pratiques sur le blog Compost & vous... à Paris <http://blogs.paris.fr/compost>

LES PREMIERS RETOURS D'EXPÉRIENCE SONT TRÈS ENCOURAGEANTS AVEC UNE PARTICIPATION MOYENNE DE 15 FOYERS PAR SITE, 28 KILOS DE DÉCHETS DE CUISINE DÉTOURNÉS PAR PERSONNE ET 35 KILOS DE COMPOST PRODUITS EN MOYENNE PAR SITE.



■ FOCUS SUR LA PROMOTION DE L'EAU DU ROBINET EN 2013

- Les campagnes de communication sont conçues par Eau de Paris, régie publique de l'eau à Paris. Les divisions locales de propreté relaient le message de promotion de la qualité de l'eau potable disponible au robinet et aux fontaines, et mettent en valeur l'intérêt de la consommer au regard de la réduction des emballages.

■ SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

- **La Semaine du développement durable (SDD)** a lieu chaque année en avril et invite les entreprises, les associations, les collectivités et les établissements scolaires à promouvoir les principes du développement durable (écologiques, sociaux et économiques). Divers événements incitent le public à adopter des comportements responsables.

De nombreuses manifestations ont été organisées dans les arrondissements en 2013 : animations, sensibilisations, stands d'information, etc.

- **La Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD)** s'inscrit dans le cadre de la campagne nationale Réduisons nos déchets, ça déborde, et s'adresse au grand public, aux administrations, aux collectivités, aux associations et au public scolaire. L'objectif est de sensibiliser à la nécessité de réduire la quantité de déchets et de donner des clés pour agir au quotidien. La Mairie de Paris a organisé des expositions et des sessions de sensibilisation notamment sur le gaspillage alimentaire et le compostage.

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS 2013 EN QUELQUES CHIFFRES :

- **1 appel à projets associatifs**, 80 animations retenues ;
- **7 structures du réemploi**, ressourceries et recycleries, soutenues par la Mairie de Paris, 1 600 tonnes collectées ;
- **+ 46 % de tonnage de textiles collectés** dans les conteneurs sur voie publique par rapport à 2012 ;
- **30 000 Stop Pub** imprimés ;
- **42 000 personnes** sensibilisées à la prévention des déchets en 2013 dont 516 classes parisiennes sensibilisées, soit environ 15 778 enfants ;
- **187 sites de compostage** en fonctionnement ;
- **17 entreprises, établissements publics et/ou municipaux** accompagnés par la Ville dans la réduction des déchets ;
- **5 caisses des écoles** volontaires pour expérimenter une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.

LES RECYCLERIES ET RESSOURCERIES À PARIS EN 2014 :

- **La Petite Rockette**
125, rue du Chemin Vert, Paris 11^e
- **Emmaüs Défi**
Marché Riquet, 36-42, rue Riquet Paris 19^e
- **Emmaüs Coup de Main**
70, rue Saint-Blaise Paris 20^e
- **Ma ressourcerie**
3, rue Henri Michaux Paris 13^e
- **L'Interloque 18e**
7 ter, rue de Trétaigne Paris 18^e
- **L'interloque Paris centre**
13, rue Léopold Bellan Paris 2^e
- **Rejoué**
rue Prévost-Paradol Paris 14^e
- **Ceterra (La maison du Canal)**
13-17, rue Louis-Blanc Paris 10^e

■ ÉVALUATION À MI-PAROURS DU PLPD

En 2013, la Ville de Paris a lancé un sondage comportemental auprès de 3 500 Parisiens et une campagne de caractérisation des poubelles pour suivre l'évolution des comportements et orienter si nécessaire les actions.

Les résultats montrent une réduction sensible des emballages, du papier bureautique et des journaux/magazines, du textile, des déchets ménagers spéciaux, et des textiles sanitaires dans les poubelles parisiennes. En revanche, les quantités de produits alimentaires non consommés, les imprimés publicitaires et le petit électroménager augmentent.

Le sondage d'opinion réalisé en 2013 révèle que :

- 90 % des personnes sondées déclaraient savoir ce que recouvre la réduction des déchets (même résultat en 2011). Quatre notions ont pris de l'importance dans la perception des Parisiens sur la réduction des déchets : la limitation des emballages, le tri, l'utilisation de produits durables (sujet de l'obsolescence programmée) et la consommation plus responsable. Éviter de jeter des aliments n'est pas spontanément cité...
- Pour obtenir une information sur les gestes à adopter, les canaux d'information cités par les personnes sondées sont en premier, la télévision, la radio et la presse et en second, les journaux municipaux.

Dans les remarques et suggestions spontanées, proposées par les Parisiens pour réduire les déchets, ceux-ci mettent en avant l'information, l'éducation, la sensibilisation en première position, puis la réduction des emballages par les industriels et enfin, une augmentation des équipements des immeubles par plus de poubelles spécifiques notamment pour les piles.

LA CRÉATION DE SUPPORTS D'INFORMATION SPÉCIFIQUES :

EN 2013, LA MAIRIE DE PARIS A COMPLÉTÉ LA COLLECTION DE SUPPORTS D'INFORMATION SUR LA PRÉVENTION DES DÉCHETS : MAGNETS, GOBELETS RÉUTILISABLES, TORCHONS, SACS CABAS, DOCUMENTS DIVERS D'INFORMATION.



En 2013, 921 animations sur le thème de la prévention des déchets ont permis de sensibiliser 42 000 personnes.

Quelques exemples :

- Opérations de collecte de textiles lors de vide-greniers. Au total, plus de 4 tonnes de vêtements collectées au cours de 14 animations ;
- Deuxième édition du troc de jouets dans le 15^e, de l'opération 3R dans le 10^e, des éco-rallyes ;
- 18 cours de cuisine sans déchets réalisés par la FFCA sur les marchés alimentaires ont permis de sensibiliser plus de 6 000 personnes ;
- 516 animations scolaires ont été réalisées sur le thème de la prévention à destination de 15 778 écoliers.

3.3 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS DES PREMIERS RÉSULTATS ENCOURAGEANTS

TABLEAU DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS EN KG PAR HABITANT, PAR ARRONDISSEMENT
(PÉRIMÈTRE PLPD) :

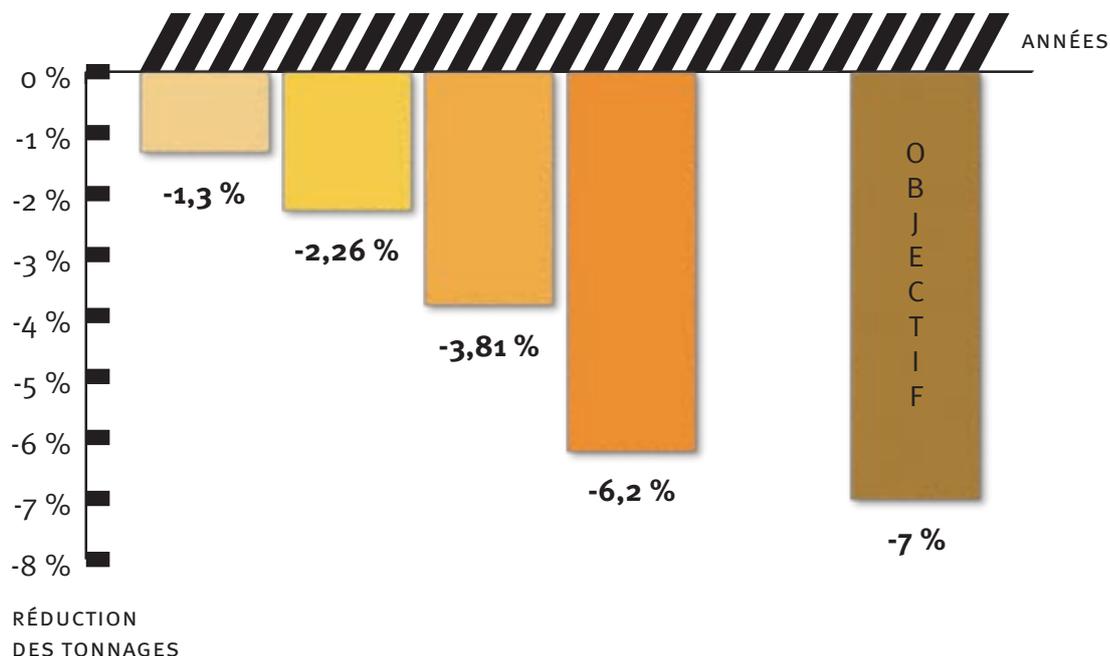
ARRONDISSEMENTS	POPULATION (RÉF. INSEE JAN. 2014)	2012 (KG/HAB)	2013 (KG/HAB)	ÉVOLUTION 2012/2013
1 ^{er}	17 620	1 327,6	1 296,3	-2,4 %
2 ^e	23 102	1 032,0	1 005,6	-2,6 %
3 ^e	36 848	543,3	528,9	-2,7 %
4 ^e	28 203	720,8	705,6	-2,1 %
5 ^e	61 651	476,3	465,7	-2,2 %
6 ^e	44 790	661,8	641,6	-3,0 %
7 ^e	58 756	527,7	508,6	-3,6 %
8 ^e	41 187	1 241,4	1 231,7	-0,8 %
9 ^e	60 972	683,6	674,3	-1,4 %
10 ^e	94 926	477,3	478,5	+0,3 %
11 ^e	156 485	415,9	403,9	-2,9 %
12 ^e	146 058	355,8	349,7	-1,7 %
13 ^e	185 110	342,0	331,7	-3,0 %
14 ^e	141 664	371,3	354,4	-4,6 %
15 ^e	240 823	341,6	326,7	-4,3 %
16 ^e	172 605	418,4	409,1	-2,2 %
17 ^e	171 978	391,4	388,7	-0,7 %
18 ^e	204 546	359,2	349,0	-2,8 %
19 ^e	187 766	350,3	343,0	-2,1 %
20 ^e	199 790	312,2	304,8	-2,4 %
Services municipaux		2,67	2,60	-2,7 %
Déchets diffus spécifiques *		0,11	0,09	-14,1 %
Paris	2 274 880	430,5	419,8	-2,5 %

* Déchets dangereux issus des ménages ou des activités (exemple : piles, peintures, etc.).

La production de déchets présentée dans ce tableau comprend les ordures ménagères et assimilées, et les déchets recyclables triés. L'objectif de réduction de 7 % des déchets permet de passer de 448 kg de déchets par habitant en 2010 à 417 kg en 2015.

RAPPORTÉE À LA POPULATION, LA PRODUCTION DE DÉCHETS DIMINUE DE 2,5 % ENTRE 2012 ET 2013, CONFIRMANT LA BAISSÉ AMORCÉE DEPUIS 2010.

RÉDUCTION CUMULÉE DES TONNAGES PAR HABITANT PAR RAPPORT À 2009 (PÉRIMÈTRE PLPD)



DEUX ANS AVANT L'ÉCHÉANCE DU PLPD, LE TONNAGE DES DÉCHETS COLLECTÉS A BAISSÉ DE 6,2 % (HORS OBJETS ENCOMBRANTS) POUR UN OBJECTIF FINAL DE 7 %.

SI L'ON PREND EN COMPTE LE PÉRIMÈTRE TOTAL DES DÉCHETS COLLECTÉS, EN AJOUTANT LES DÉCHETS DE VOIRIE, DES MARCHÉS ALIMENTAIRES ET LES OBJETS ENCOMBRANTS, LE TOTAL PAR HABITANT DIMINUE DE 2,4 % PAR RAPPORT À 2012.

PÉRIMÈTRE DÉCHETS	2012 (KG/HAB)	2013 (KG/HAB)	ÉVOLUTION 2012/2013
Périmètre PLPD	430,5	419,8	-2,5 %
Objets encombrants	38,7	38,4	-0,7 %
Déchets de voirie et débris des marchés alimentaires	32,3	31,3	-3,2 %
TOTAL	501,5	489,4	-2,4 %

4 La collecte des déchets

4.1 L'ORGANISATION

de la collecte des déchets

4.2 LA COLLECTE

des ordures ménagères résiduelles

4.3 LA COLLECTE

des matériaux recyclables

4.4 LA COLLECTE

du verre

4.5 LA COLLECTE

des déchets occasionnels et encombrants

4.6 LA COLLECTE

des déchets dangereux

4.7 LA COLLECTE

des déchets d'équipements électriques et électroniques

4.8 LA COLLECTE

des déchets non ménagers

4.9 UN NOUVEAU

MODE de collecte

4.1 L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

L'organisation de la collecte des déchets des ménages et assimilés relève de la Direction de la propreté et de l'eau. Chaque jour, des hommes et des femmes collectent et acheminent les déchets des Parisiens vers les filières de traitement appropriées. Une partie de Paris est traitée en régie (10 arrondissements) et l'autre par des prestataires privés (10 arrondissements).

Les services municipaux ont assuré en régie la collecte :

- des objets encombrants dans tout Paris ;
- des ordures ménagères, des emballages multimatériaux, des réceptacles de propreté (corbeilles de rue) et des marchés alimentaires dans les 2^e, 5^e, 6^e, 8^e, 9^e, 12^e, 14^e, 16^e, 17^e et 20^e arrondissements.

Les prestataires privés ont assuré la collecte :

- du verre dans tout Paris ;
- des réceptacles de propreté, dans le cadre de services complémentaires, dans tout Paris ;
- des ordures ménagères et des emballages multimatériaux, des réceptacles de propreté et des marchés alimentaires dans les 1^{er}, 3^e, 4^e, 7^e, 10^e, 11^e, 13^e, 15^e, 18^e et 19^e arrondissements.

■ LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS DE COLLECTE

En 2013, la collecte des déchets ménagers et assimilés, assurée par la Ville de Paris a été opérée en porte-à-porte. Les bacs dédiés aux ménages sont à cuve verte et ceux des activités économiques sont progressivement remplacés par des bacs à cuve grise. La couleur du couvercle change en fonction de la nature des déchets :

- Bac à couvercle vert pour les ordures ménagères et vert ou ocre pour les ordures assimilées qui sont collectées quotidiennement (sauf cas exceptionnels très localisés) ;
- Bac à couvercle blanc pour le verre qui est collecté une fois par semaine (sauf pour les gros producteurs de verre) ;
- Bac à couvercle jaune pour les déchets recyclables hors verre (papiers, cartons, bouteilles plastiques, emballages métalliques) qui sont collectés deux fois par semaine (sauf cas exceptionnels très localisés).

Les déchets doivent être déposés et présentés à la collecte dans des bacs roulants et fermés. Ces bacs sont mis à disposition par les services municipaux. Le volume de ces bacs varie entre 120 et 770 litres et la dotation par immeuble est évaluée en fonction des besoins constatés.



Il existe aussi une collecte en apport volontaire (liste des points d'apport sur **Paris.fr**) :

- Le verre peut être déposé dans les colonnes à verre aériennes ou enterrées, situées sur la voie publique ;
- Les déchets recyclables peuvent être apportés dans les 2 espaces propreté et les 7 CVAE de la Mairie de Paris. Les CVAE accueillent aussi les encombrants et les déchets dangereux des particuliers ;
- Les textiles, linge et chaussures, peuvent être donnés à des associations et recycleries ou déposés dans les conteneurs installés sur l'espace public par Le Relais 75, Le Relais Val-de-Seine et Écotextile (convention d'occupation du domaine public avec la Mairie de Paris). Les conteneurs sont collectés au rythme de leur taux de remplissage.

Il est possible de prendre un rendez-vous pour faire enlever les encombrants en pied d'immeuble par les services de propreté, soit en utilisant le formulaire en ligne sur **Paris.fr**, soit en appelant le **3975***. Les produits dangereux peuvent être enlevés à domicile (renseignements sur **Paris.fr** ou auprès du **3975***).

Les ampoules, basse consommation et néons, les piles et le petit électroménager peuvent être apportés chez les commerçants et distributeurs qui mettent à disposition des conteneurs pour la collecte de ces produits.

* prix d'un appel local à partir d'un poste fixe

**NATURE ET VOLUME DES DÉCHETS COLLECTÉS
PAR LA VILLE DE PARIS**

**LE TONNAGE DE DÉCHETS MÉNAGERS COLLECTÉ PAR HABITANT EN 2013
POURSUIT SA DIMINUTION.**

LE TONNAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS DIMINUE.

**LE TONNAGE DE VERRE COLLECTÉ PROGRESSE LÉGÈREMENT,
CELUI DES MULTIMATÉRIAUX EST EN BAISSÉ.**

DÉCOMPOSITION DES TONNAGES	2012	2013	ÉVOLUTION (%)
Ordures ménagères et assimilées	904 817	882 870	- 2,4 %
Bacs à couvercle vert	822 278	803 409	- 2,3 %
Détritus des marchés alimentaires	25 364	25 855	+ 1,9 %
Autres déchets collectés sur voie publique ¹	47 968	45 286	- 5,6 %
Autres déchets des services de la Ville de Paris ²	2 927	2 583	- 11,8 %
Recyclables déclassés en ordures ménagères (refusés à l'entrée du centre de tri)	6 280	5 737	- 8,6 %
Recyclables acceptés en centre de tri	75 283	72 731	- 3,4 %
Collecte du verre (bacs blancs + colonnes)	66 383	66 889	+ 0,8 %
Encombrants et CVAE	87 735	87 405	- 0,4 %
Collecte voie publique et apport en CVAE	87 548	86 963	- 0,7 %
Autres déchets des services de la Ville de Paris ²	187	442	+ 136 %
Déchets verts incinérés ²	3 123	3 328	+ 6,6 %
Déchets toxiques en quantité dispersée (DTQD)	245	215	- 12,2 %
TOTAL (tonnes)	1 137 586	1 113 438	- 2,1 %
Population	2 268 265	2 274 880	+ 0,3 %
Production de déchets (kg/habitant)	501,5	489,45	- 2,4 %

¹ Cette catégorie comprend notamment les corbeilles de rues, les déchets des aspiratrices de chaussées et de trottoirs, les marchés aux puces, etc.

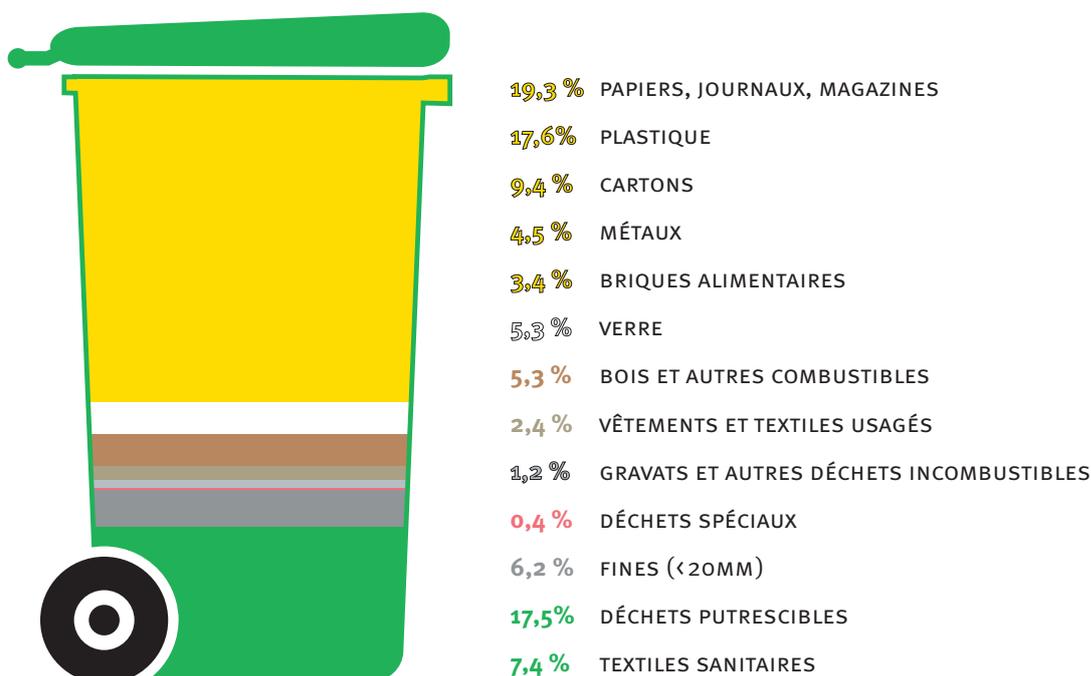
² La partie des déchets produits par les services municipaux et traitée par le Sycotom est globalement stable (6 353 tonnes en 2013 contre 6 237 en 2012) en dépit de l'augmentation de la part des objets encombrants.

4.2 LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Les ordures ménagères résiduelles sont celles jetées dans le bac vert après que le tri ait été effectué.



LA COMPOSITION DU BAC VERT (MODECOM 2013)



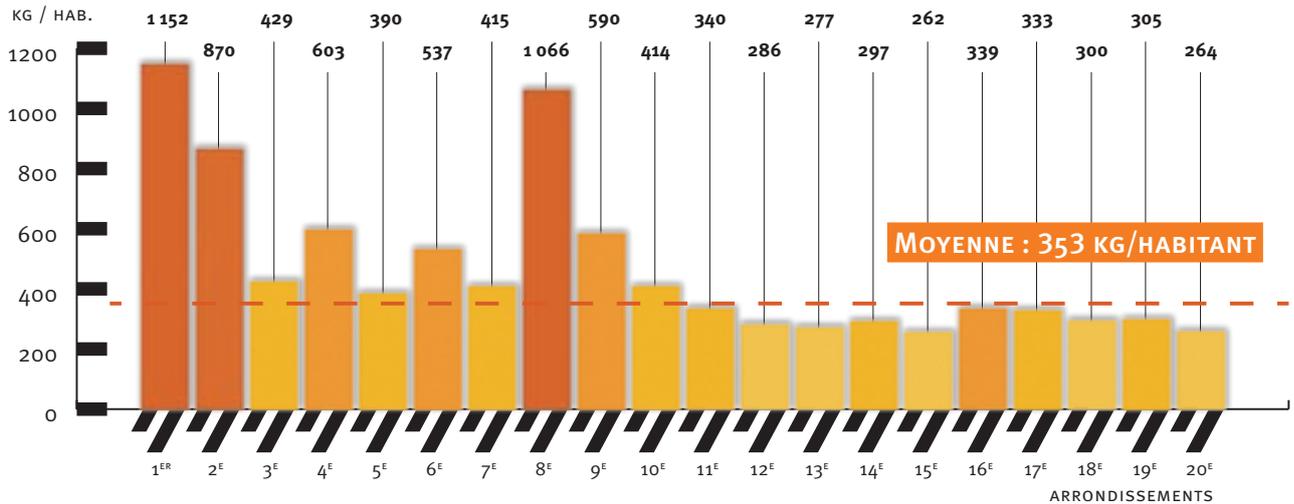
La composition du contenu du bac est analysée selon une méthode de comptage dite MODECOM mise au point par l'ADEME* (données 2013).

En 2013, le bac vert était constitué pour moitié de matériaux recyclables (papier, carton, plastique, verre, métaux) non triés, de 12,4 % de déchets alimentaires et 3,8 % de produits alimentaires non déballés. Il reste proportionnellement dans les ordures ménagères autant de déchets recyclables qu'en 2010.

Imaginons que le bac ne contienne plus que les déchets non recyclables, son poids serait allégé de 70 %.



**PRODUCTION D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES PAR ARRONDISSEMENT
(EN KG/HABITANT)**



La production moyenne d'ordures ménagères et assimilées issue du bac à couvercle vert ou ocre (appelées « ordures ménagères résiduelles ») se situe autour de 353 kilos par habitant. Dans les 1^{er}, 2^e et 8^e arrondissements, l'activité économique des gros producteurs de déchets explique les pics de production.

■ **Nombre de sorties de véhicules par jour pour la collecte des bacs verts**

Les bennes ont réalisé chaque jour en moyenne :

- 299 sorties le lundi ;
- 255 sorties du mardi au vendredi ;
- 232 sorties le samedi ;
- 158 sorties le dimanche en raison du faible taux de présentation ce jour-là qui se reporte par conséquent sur la journée du lundi.

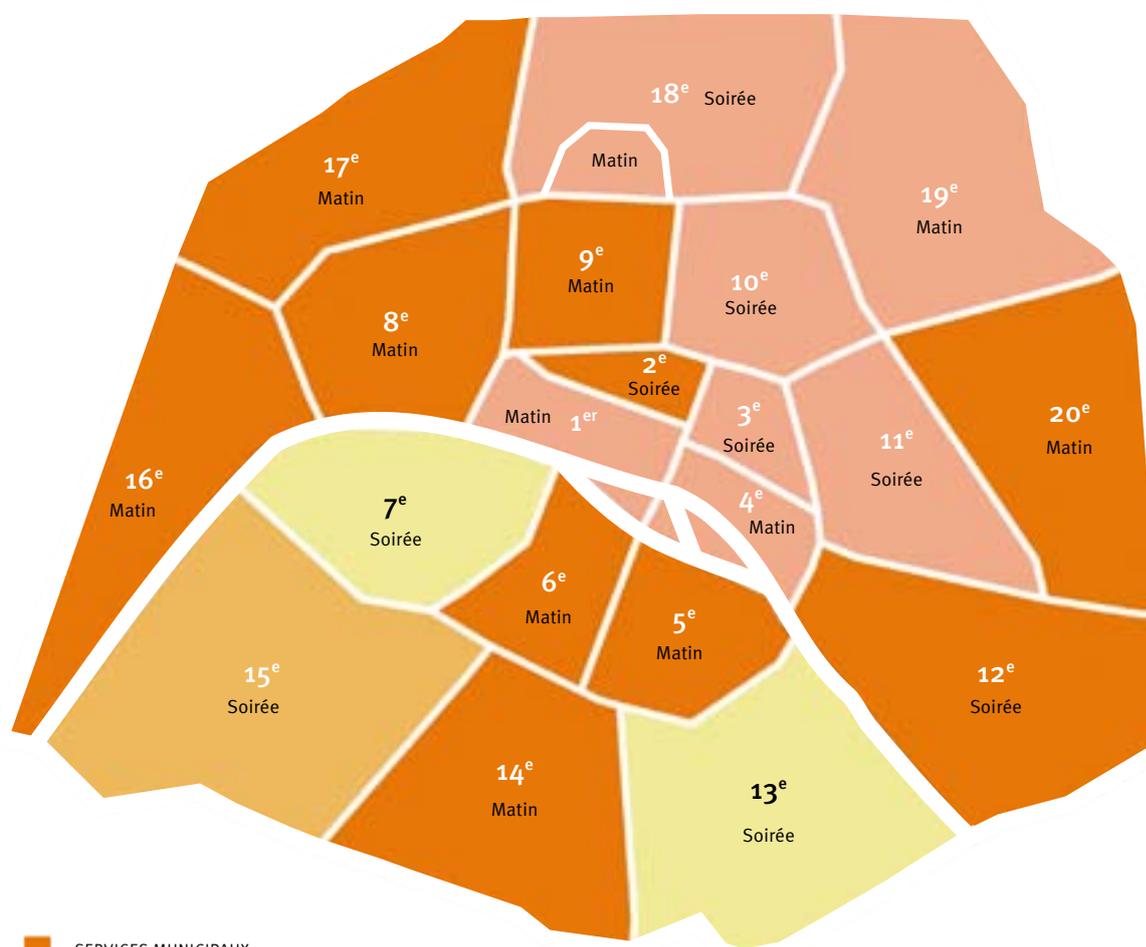
Les itinéraires de collecte sont établis en fonction des jours de la semaine et des variations saisonnières. 600 itinéraires différents couvrent l'ensemble du territoire parisien.

En moyenne, une benne collecte 6 à 7 tonnes de déchets par tournée.

HORAIRES ET PRESTATAIRES DE COLLECTE

Pour les ordures ménagères et les multimatériaux, le territoire parisien est partagé entre la collecte en régie et la collecte confiée à des entreprises. Les collectes ont lieu dans la même tranche horaire. La collecte s'effectue pour moitié le matin et pour moitié en soirée.

À noter : le renouvellement des prestataires de la collecte, en juin 2014, a pour conséquence de modifier légèrement les horaires de collecte.



SERVICES MUNICIPAUX

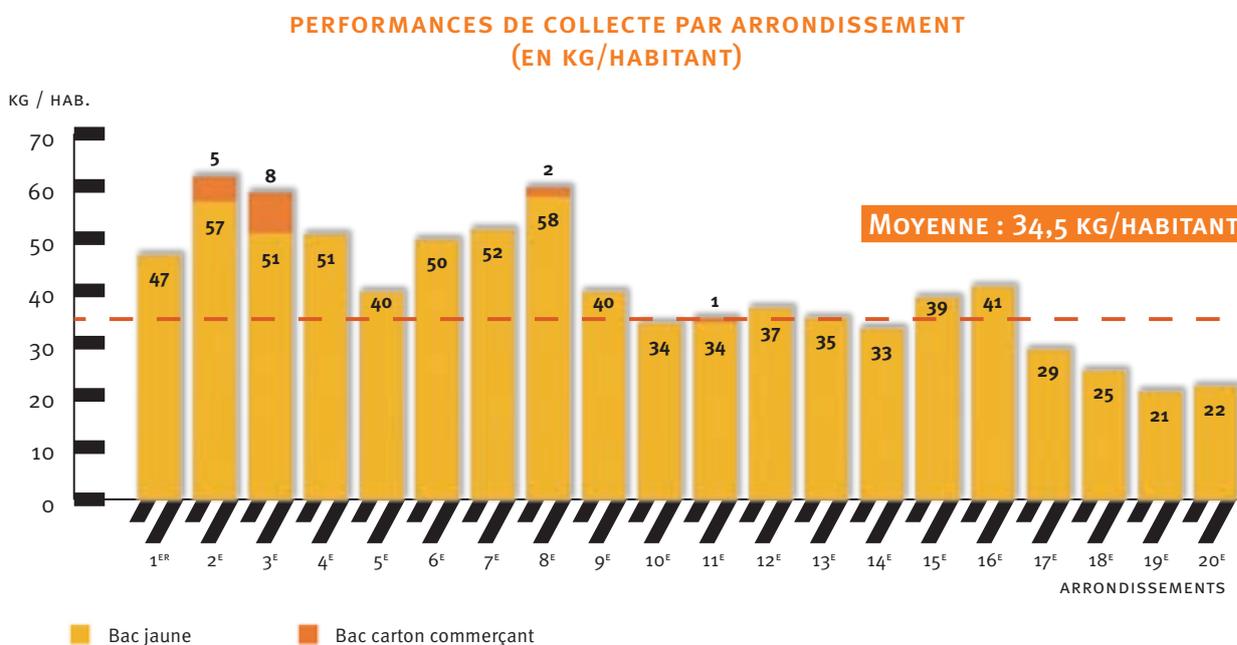
Entreprises prestataires

DERICHEBOURG Environnement POLYURBAINE

PIZZORNO-DRAGUI

VEOLIA Propreté

4.3 LA COLLECTE DES MULTIMATÉRIAUX RECYCLABLES



Dans une partie du 2^e, 3^e, 8^e et 11^e arrondissements, où la présence des professionnels est très importante en raison d'une forte activité économique, la mise en place d'une collecte sélective 3 jours par semaine pour les cartons et papiers des commerçants accroît les volumes et les performances de tri.

Nombre de sorties de véhicules par jour pour la collecte des bacs à couvercle jaune

Pour collecter les déchets recyclables du bac à couvercle jaune, 373 sorties dont 19 réservées à la collecte des cartons des professionnels et des administrations ont été nécessaires chaque semaine.

Les prestataires de collecte des multimatériaux sont les mêmes que ceux de la collecte des ordures ménagères, leur intervention s'effectue aussi aux mêmes horaires.

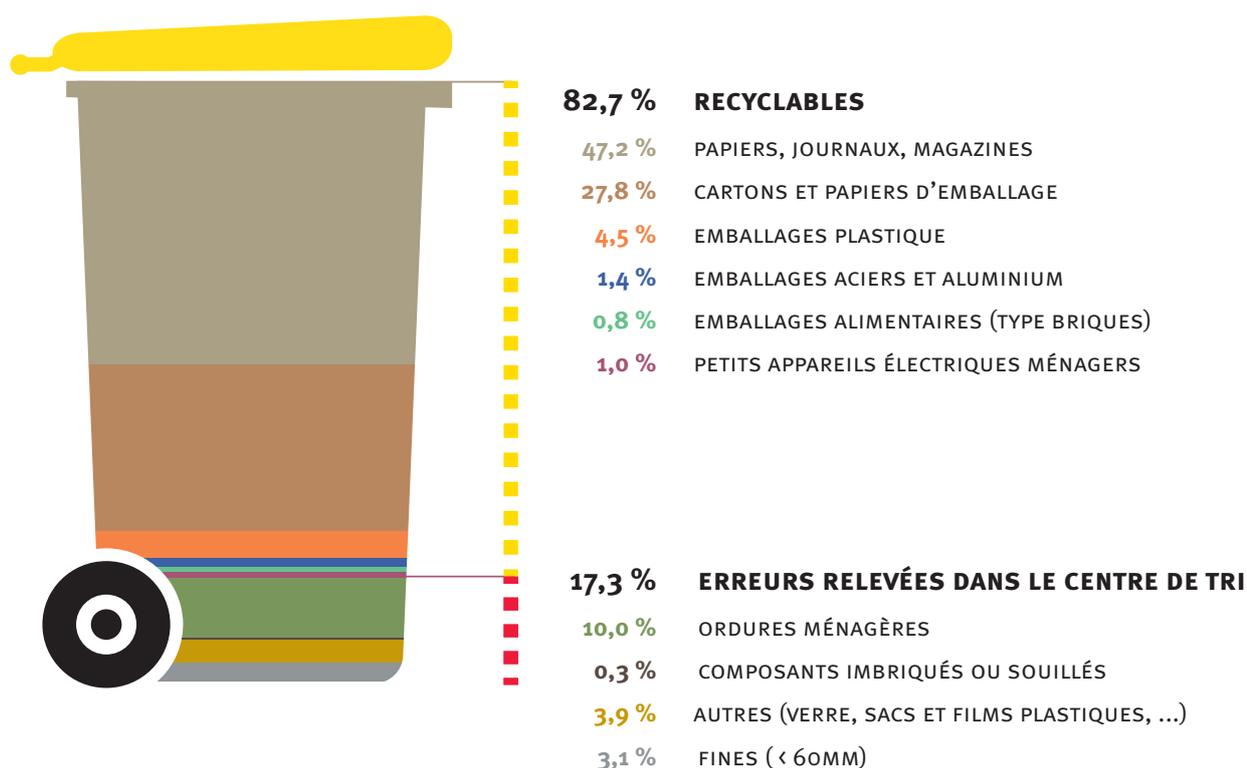
La qualité du tri

Les bacs à couvercle jaune sont collectés séparément des bacs verts. L'éboueur vérifie la qualité du tri dans le bac par un premier contrôle visuel. Si les erreurs de tri sont trop importantes, le bac est fermé par un adhésif signalant le refus de tri afin qu'il soit collecté avec les ordures ménagères.

Pour les bacs à couvercle jaune acceptés à la collecte sélective, un deuxième contrôle est réalisé à l'arrivée au centre de tri. Le contenu de la benne est déchargé sur le quai : s'il est correct, il est acheminé vers la chaîne de tri, dans le cas contraire, le contenu est déclassé en ordures ménagères et part en usine d'incinération. En moyenne en 2013, 7,3 % du tonnage collecté a été déclassé en ordures ménagères. Ce taux de refus est en légère baisse par rapport à 2012.

Pour les déchets acceptés en centre de tri, des contrôles successifs sont effectués à chaque étape pour affiner la qualité du tri. Après ce contrôle, il reste encore environ 17,3 % d'erreurs de tri.

LA COMPOSITION DU BAC À COUVERCLE JAUNE
APRÈS LE 2^e CONTRÔLE (MODECOM 2013)



Les erreurs de tri ont un coût

Les erreurs de tri peuvent polluer la totalité du contenu d'une benne, entraîner son déclassement et le renvoi vers l'incinération. Au coût de la collecte sélective, s'ajoute alors le coût de traitement au titre des ordures ménagères. Le soutien financier à la collecte sélective n'est alors pas perçu par la collectivité. Ainsi, à la perte du bénéfice écologique, s'ajoute la perte financière.

Les quantités de multimatériaux effectivement recyclées sont en légère baisse, de 27,2 kg par habitant en 2012, à 26,4 kg par habitant en 2013, soit - 2,9 %.

La diminution des erreurs de tri dans le bac à couvercle jaune ne compense pas la diminution des déchets recyclables collectés en 2013.

■ LES SECTEURS À FORT POTENTIEL DE TRI

Suite à l'étude sur les leviers d'optimisation de la collecte sélective menée par Eco-Emballages en 2010, la Mairie de Paris a décidé de cibler ces actions sur des immeubles non dotés de bacs dédiés à la collecte sélective et/ou des immeubles dont les habitants trient mal ou pas assez. Deux à trois secteurs par arrondissement ont été identifiés.

Pour mobiliser les habitants, la démarche employée est chronologique : diagnostic des locaux de propreté, traitement des problèmes techniques, formation des gardiens, information des habitants sur le tri en porte-à-porte, animation en pied d'immeuble, dans les écoles et chez les commerçants aux alentours du secteur, contrôle par le collecteur. Des évaluations successives sont réalisées à chacune de ces étapes clés.

La démarche s'appuie sur une information en porte-à-porte soutenue jusqu'à l'obtention de résultats satisfaisants. Cette démarche a été récompensée par le Prix Territoria d'argent en 2012.

En 2012, 17 secteurs soit 17 000 logements avaient bénéficié de ces actions. En 2013, la démarche a été appliquée à 18 nouveaux secteurs, soit 19 000 logements. Les résultats révèlent une amélioration significative de la qualité du tri et dans une moindre mesure de la quantité.



■ L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI DES PLASTIQUES :

Depuis 2012, les habitants du 3^e arrondissement participent, avec 10 communes de Seine-Saint-Denis, à une expérimentation nationale menée par Eco-Emballages pour élargir les consignes de tri à tous les emballages plastique.

Les habitants concernés peuvent donc déposer tous les emballages plastique dans le bac à couvercle jaune. Ils sont ensuite triés au centre de tri de Sevran (93), dédié à cette expérimentation. À Paris, les nouveaux flux qui ont été triés sont principalement les pots et barquettes en plastique ainsi que les sacs et films plastique.

Les collectes sélectives ont augmenté de + 2,3 kg par habitant sur l'ensemble du territoire de l'expérimentation.

LE MARATHON DE PARIS

Le 7 avril 2013, pour la 37^e édition du marathon de Paris, 40 000 athlètes se sont présentés pour parcourir les 42,2 km de cette épreuve.

Le marathon est un événement générateur de déchets. Les bouteilles d'eau apportées par les coureurs ou distribuées par les organisateurs constituent à la fin de la course un volume important d'emballages plastique et de cartons.

Pour encourager le tri, la Mairie de Paris, en partenariat avec l'organisateur, a mis en place des conteneurs différenciés à chaque point de ravitaillement.

45 tonnes de déchets ont été collectées, dont 15 tonnes d'emballages recyclés.

4.4 LA COLLECTE DU VERRE

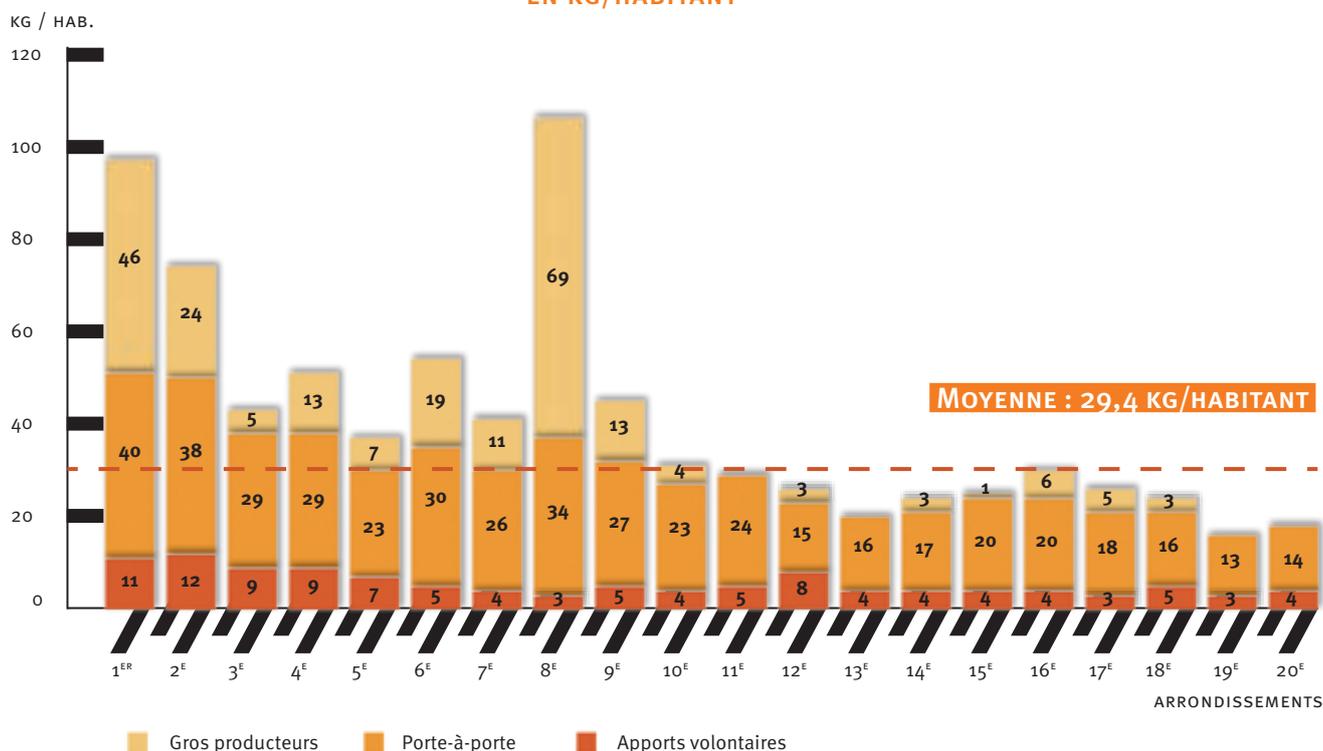


La collecte du verre a légèrement progressé en 2013 : 29,4 kg par habitant (29,3 kg en 2012).

Les Gros producteurs de verre (GPV : cafés, hôtels, restaurants) bénéficient de collectes supplémentaires sauf dans

le 13^e arrondissement. Une étude est en cours pour juger la pertinence de mettre en place ce dispositif. Cette collecte complémentaire, notamment dans les 1^{er}, 2^e et 8^e arrondissements, explique les pics de performance.

PERFORMANCES DE COLLECTE PAR ARRONDISSEMENT EN KG/HABITANT



LES CRITÈRES DE QUALITÉ DU VERRE

Pour assurer le recyclage du verre dans leurs fours, les verriers émettent des exigences sur la qualité du verre. Ces Prescriptions techniques minimales (PTM*) prennent en compte 3 critères :

■ **Les impuretés (papier, plastique, boue...)** dont un maximum de 20 kg par tonne de verre est toléré ;

■ **La présence d'infusibles (porcelaine, céramique, graviers...)** est limitée à 4,9 kg par tonne car ils ne fondent pas à la même température que le verre et provoquent des défauts dans le verre recyclé ;

■ **La densité** moyenne du verre doit être inférieure à 0,76 car les morceaux de verre cassés ou trop petits, ne peuvent pas être triés.

Des caractérisations sont réalisées régulièrement afin de vérifier la conformité à ces PTM.

Le ramassage du verre en nombre de sorties de véhicules par jour

161 sorties hebdomadaires dont 41 auprès des GPV, notamment les cafetiers et restaurateurs.

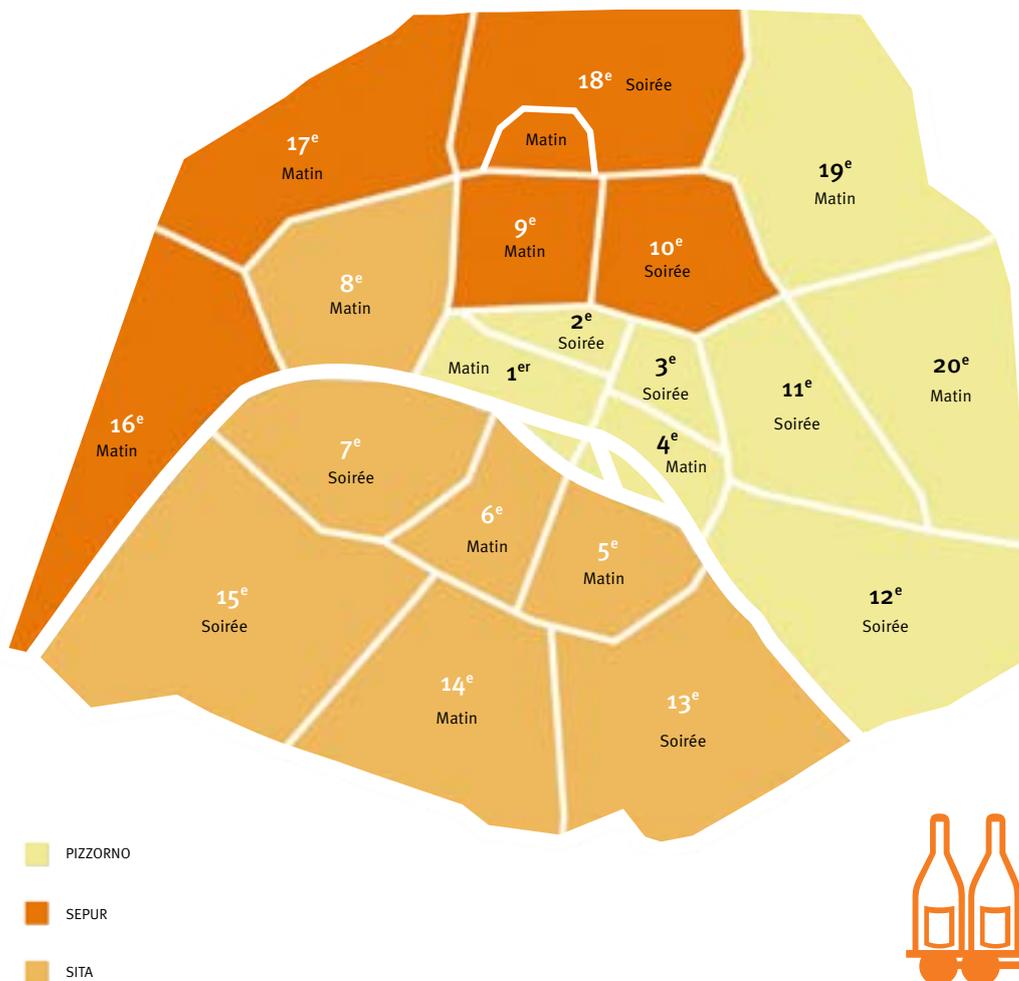
Collecte du verre en porte-à-porte

Elle est confiée jusqu'en juillet 2016 aux entreprises privées SITA, SEPUR et PIZZORNO dans le cadre d'un marché public.

Apport volontaire dans les colonnes à verre

L'entreprise DERICHEBOURG est chargée de la collecte et de la maintenance des colonnes à verre sur la voie publique jusqu'en juillet 2016.

CARTE DES PRESTATAIRES DE COLLECTE DU VERRE
(EN PORTE-À-PORTE)



4.5 LA COLLECTE DES DÉCHETS OCCASIONNELS ET ENCOMBRANTS



Avant de recourir à un service de la Ville (apport volontaire en CVAE ou prise en charge au pied du domicile), les Parisiens peuvent confier leurs encombrants en bon état à une association ou une recyclerie.

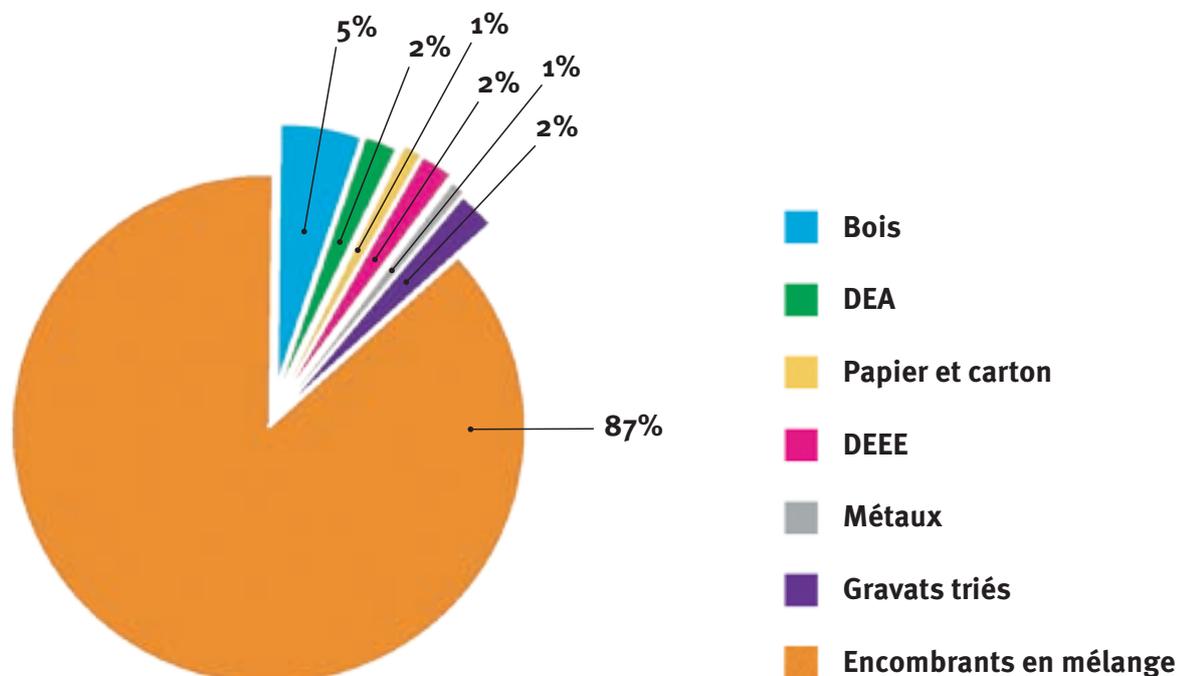
■ COMPOSITION DES OBJETS ENCOMBRANTS

La répartition du tonnage collecté par les services municipaux selon la nature des objets encombrants montre la part majoritaire des encombrants en mélange qui résulte de la difficulté de trier les encombrants collectés sur rendez-vous ou ramassés sur la voie publique. Cette partie en mélange donne lieu à un tri ultérieur par le Syctom entre les différentes filières de valorisation.

■ FOCUS SUR LES DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA)

Dans le cadre d'une convention signée entre le Syctom et l'éco-organisme Eco-mobilier, la Mairie de Paris a installé des caissons spécifiques à partir d'octobre 2013 dans plusieurs CVAE, en remplacement des caissons bois ou tout-venant. Dédiés aux DEA qui regroupent tous les types de mobiliers ménagers, la literie..., ils permettent de collecter séparément ces objets en vue d'optimiser leur valorisation. Les objets déposés dans ces caissons sont collectés par un prestataire d'Eco-mobilier puis acheminés vers les filières de traitement et de valorisation des différents matériaux (bois, panneau, matelas et rembourrés, métal, ...).

RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS PAR NATURE DES ENCOMBRANTS



■ L'APPORT VOLONTAIRE EN CVAE

La Ville de Paris met gratuitement à disposition des particuliers, 7 CVAE et 2 espaces propreté. 3 nouveaux CVAE (Pantin, Ménilmontant, Montreuil) sont en projet dans l'est parisien. Les CVAE permettent aux habitants d'évacuer les déchets dont ils ne peuvent se débarrasser en raison de leur encombrement, de leur quantité ou de leur nature. Les espaces propreté sont de taille plus petite et ont une capacité d'accueil plus restreinte. Ils permettent de se débarrasser des déchets qui ne peuvent être évacués dans les bacs en raison de leur quantité ou de leur nature. L'accès à ces équipements municipaux est réservé aux particuliers habitant Paris.

Ces lieux d'apport volontaire permettent :

- La limitation des dépôts sur le domaine public ;
 - La récupération de nombreux matériaux issus d'objets encombrants pour les recycler ;
 - La collecte des produits toxiques (batteries automobiles, pots de peinture, etc.).
- Ils sont ensuite acheminés vers les filières de traitement spécialisées, empêchant la dispersion des produits toxiques par dépôt sauvage ou par incinération.



Les CVAE sont des lieux clos et gardiennés destinés à l'apport volontaire des objets encombrants, des déchets recyclables et des déchets toxiques. 2 sont gérés par la société Derichebourg-Polyurbaine (Porte de la Chapelle et Jessaint 18^e arrondissement), 3 sont gérés par la société EPES (Poterne des Peupliers 13^e arrondissement, Fabert 7^e arrondissement et Quai d'Issy 15^e arrondissement), et 2 sont en régie directe (Porte des Lilas 20^e arrondissement et Carnot 12^e arrondissement).

DEPUIS JANVIER 2014, L'ACCUEIL DES USAGERS DANS TOUS LES CVAE PARISIENS EST ASSURÉ PAR LES AGENTS MUNICIPAUX.

Les espaces propreté sont des équipements de taille réduite, destinés au tri : Pasteur 15^e arrondissement et Vincent Auriol 13^e arrondissement. Ils sont gérés en régie.

Les terrains ou points relais sont des espaces aménagés pour le tri des objets encombrants (DEEE, gravats, ...) collectés par les services de la propreté sur la voie publique qui y ont un accès exclusif.

■ LA PRISE EN CHARGE AU PIED DU DOMICILE

Les Parisiens qui ne peuvent pas se rendre en CVAE ont la possibilité de demander l'enlèvement gratuit de leurs objets encombrants, au pied de leur immeuble, en prenant rendez-vous directement sur **Paris.fr** ou en appelant le **3975**.

Bilan des prises de rendez-vous

En 2013, les demandes d'enlèvement d'objets encombrants ont progressé de 6 % par rapport à 2012. Cette amélioration est notamment liée à la possibilité pour les Parisiens de signaler des anomalies sur la voie publique grâce à l'application DansMaRue et à l'amélioration du formulaire de prise de rendez-vous. 56 % des enlèvements sont réalisés après une prise de rendez-vous. Les 44 % restants sont encore des dépôts clandestins.

■ DE NOUVEAUX HORAIRES À L'ESSAI

Depuis 2011, une expérience autorisant la dépose des objets encombrants en pied d'immeuble, à des horaires plus adaptés au mode de vie des Parisiens, avait été lancée sur les 10^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 19^e et 20^e arrondissements. En 2013, ces nouveaux horaires ont été étendus aux 8^e et 9^e arrondissements.

Les habitants y sont autorisés à déposer leurs encombrants devant leur domicile, du lundi au samedi, **entre 20h00 et 22h00** au lieu de 6h00 et 8h00 pour un enlèvement le matin, ou, **entre 11h00 et 13h00** au lieu de 12h00 et 14h00 pour un enlèvement l'après-midi.

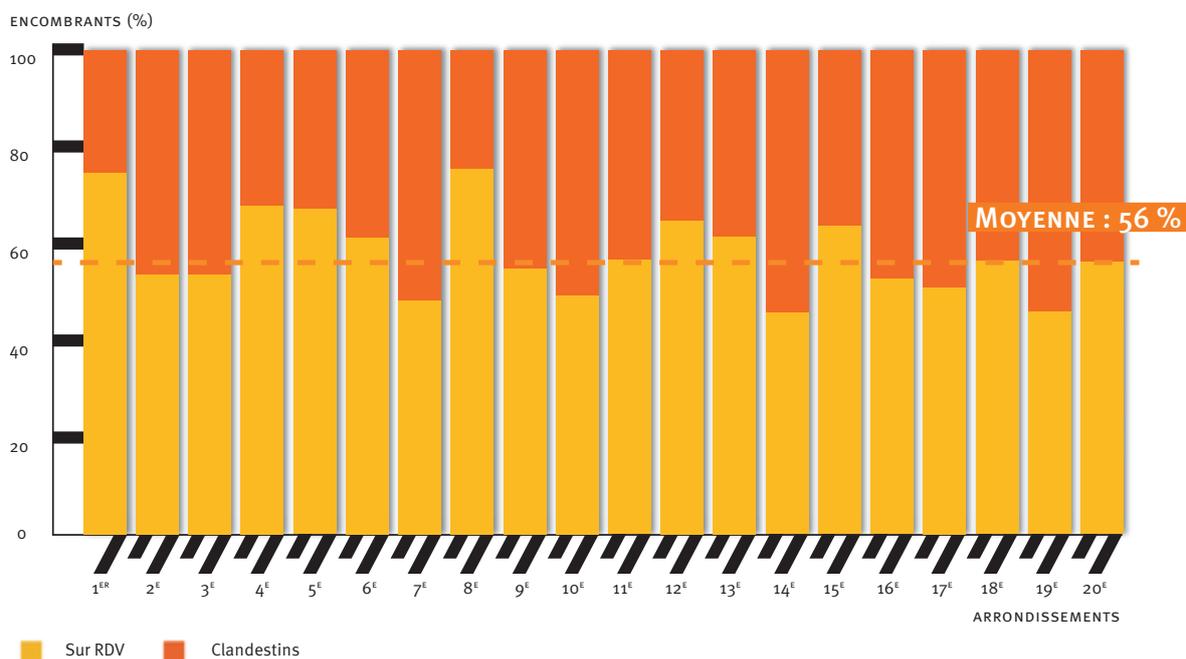
Cette nouvelle organisation a permis d'augmenter le nombre de rendez-vous par rapport aux dépôts clandestins.



TOUTE L'INFO
au **3975*** et
sur **PARIS.FR**

*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur

RÉPARTITION DES ENLÈVEMENTS D'OBJETS ENCOMBRANTS PAR ARRONDISSEMENT ET PAR NATURE DE DÉPÔT



4.6 LES DÉCHETS DANGEREUX

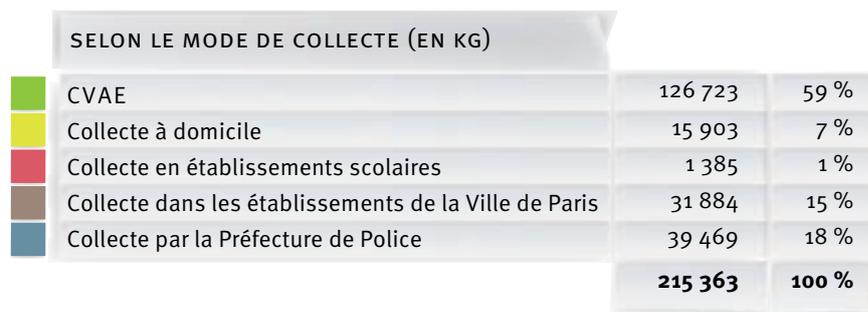
La limitation de l'impact des déchets dangereux sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des autres déchets, est une mesure qui implique le respect de règles de sécurité pour leur stockage, et nécessite un traitement spécifique.

Les déchets sont à déposer en CVAE ou à faire enlever gratuitement sur rendez-vous, (informations sur **Paris.fr** ou en appelant le **3975**).

1 861 enlèvements à domicile ou en apport volontaire en CVAE en 2013.

La Mairie de Paris contractualise ensuite avec des prestataires spécialisés pour l'élimination de ces déchets dangereux.

215 tonnes ont été collectées en 2013.



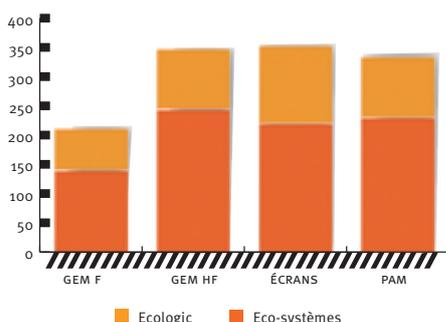
4.7 LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

Dès 2007, la Mairie de Paris a conclu, avec l'éco-organisme coordinateur de la filière OCAD3E (Organisme coordonnateur agréé pour les DEEE), une convention pour la récupération des DEEE* dans ses 7 CVAE et 7 points de regroupement des objets encombrants. Les éco-organismes opérationnels sur le terrain pour la reprise des DEEE sont Ecologic et Eco-systèmes. Des aides financières sont également apportées pour développer le tri, la collecte et l'information des usagers. L'objectif national de collecte, défini dans l'agrément d'OCAD3E, est de 10 kg par habitant en 2014.

Les modes de collecte des DEEE sont les suivants :

- Reprise par le vendeur, pour tout achat d'un appareil électrique ou électronique neuf ;
- Don à des recycleries ;
- Apport volontaire en CVAE ;
- Collecte par la commune sur la voie publique puis transfert sur les points et terrains relais.

RÉPARTITION DES TONNAGES PAR GRANDE FAMILLE DE DEEE



*GEM F** = Gros électroménager froid (congélateurs, réfrigérateurs, climatiseurs, ...)

*GEM HF** = Gros électroménager hors froid (appareils de cuisson, lavage, chauffage, informatique, ...)

Écrans = téléviseurs, moniteurs, ...

*PAM** = Petits appareils en mélange (sèche-cheveux, petit outillage, fer à repasser, téléphonie, ...)

En 2013, 645 tonnes de DEEE ont été collectées en CVAE.

La baisse des tonnages, déjà constatée en 2012, s'est poursuivie en 2013 (-48 % par rapport à 2012). Plusieurs explications :

- La hausse des matières premières ;
- Le développement du marché de l'occasion ;
- La reprise des appareils par les distributeurs ;
- Le développement de l'économie sociale et solidaire ;
- Le pillage de ces appareils dans les points de collecte est un souci. Des mesures ont été mises en place en 2013.

Par ailleurs, 342 tonnes de petit électroménager ont été captées dans le bac à couvercle jaune.

QUELQUE SOIT LE MODE DE COMMANDE (EN MAGASIN OU PAR INTERNET)

LE FOURNISSEUR A L'OBLIGATION DE REPRENDRE GRATUITEMENT LES APPAREILS USAGÉS.

IL S'AGIT DU PRINCIPE DE RESPONSABILITÉ

ÉLARGIE DU PRODUCTEUR, EN VERTU DUQUEL

UNE ÉCO-TAXE EST PAYÉE POUR L'ACHAT

D'UN ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

OU ÉLECTRONIQUE.



Une collecte mobile des DEEE

En partenariat avec la mairie du 11^e et la division locale de propreté, la structure de réemploi Emmaüs et l'éco-organisme Eco-systèmes ont mis en place une collecte des Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E ou DEEE) tous les 15 jours, sur 4 emplacements différents. Un camion Emmaüs recueille les dons : gros électroménager, petits appareils (mixeur, robot, aspirateur, fer à repasser, jouet, téléphone portable, ...), matériel informatique, téléviseurs et tout appareil fonctionnant à piles, sur batterie ou sur secteur mais également les textiles, livres et bibelots. Ces collectes ont remporté un succès avec au minimum 100 visites par matinée et environ 12 kg/visite, soit sur 2 sites en 3 mois, 7 tonnes de D3E collectées. Ces opérations se poursuivent dans Paris en 2014.

4.8 LA COLLECTE DES DÉCHETS NON MÉNAGERS

■ LES DÉCHETS DES ENTREPRISES

Une partie des déchets des entreprises est assimilable aux ordures ménagères en raison de leur nature ou des quantités produites. Ces déchets peuvent alors être collectés et traités de la même façon, ce sont des déchets dits « assimilés ».

S'ils ne posent pas de contraintes particulières de service, ces déchets peuvent alors être collectés par la Mairie de Paris en contrepartie d'une contribution financière appelée « redevance spéciale », dont les montants sont votés par le Conseil de Paris. Cette redevance s'applique aux entreprises qui produisent plus de 330 litres de déchets par jour.

Le montant est constitué d'une part fixe destinée à financer les frais de la prestation et d'une part variable qui est établie en fonction du tonnage produit. Pour inciter à trier davantage les déchets, un abattement est appliqué lorsque le volume de déchets triés dans le bac à couvercle jaune est supérieur à 1 270 litres. Les établissements qui proposent une restauration sur place ouverte au public sont exonérés de la redevance spéciale.

Au dernier trimestre 2013, le nombre de contrats signés dans le cadre de la redevance spéciale était le même qu'en 2012, soit 2 777.

■ LES DÉCHETS DE LA COLLECTIVITÉ

Les compétences de la municipalité parisienne sont multiples : gestion des crèches et des écoles, entretien des rues et des bâtiments publics, accueil du public en mairie, entretien des jardins municipaux, etc.

Les déchets issus de ces activités, assimilables aux déchets ménagers, sont variés : déchets alimentaires, végétaux, papiers, etc. S'agissant des déchets produits directement par les services, des mesures particulières sont prises en vue de les réduire et de développer leur recyclage : dématérialisation des documents, tri des papiers de bureau, etc. (cf. partie 3 - Administration éco-exemplaire).



4.9 UN NOUVEAU MODE DE COLLECTE

■ LA COLLECTE PNEUMATIQUE DES DÉCHETS DANS LE QUARTIER CLICHY - BATIGNOLLES (17^E ARRONDISSEMENT)

La collecte pneumatique constitue un mode de collecte très avancé technologiquement. Elle permet de collecter les déchets par aspiration dans un réseau souterrain de canalisations construit entre des bornes, où les utilisateurs jettent leurs déchets, et un terminal de collecte à partir duquel ces déchets sont acheminés vers un site de traitement. Ce type de collecte permet de réduire les nuisances, en particulier celles liées à la circulation des bennes (bruit, pollution). La conception, la construction et l'exploitation du système de collecte pneumatique ont été attribuées à l'entreprise Veolia pour une durée de 12 ans.

Les études de conception et réalisation du système de collecte pneumatique des déchets ont été lancées en octobre 2011. Après 2 ans d'études et de travaux, la construction du terminal d'aspiration s'est achevée à mi-septembre 2013, ainsi que les travaux de pose de la première branche du réseau d'aspiration. Au cours du dernier trimestre 2013, 3 immeubles nouvellement construits dans la ZAC ont été raccordés au réseau d'aspiration. 12 bornes extérieures étaient déjà en fonctionnement, sur les 480 bornes prévues dans le projet. Les habitants de ces immeubles ont ainsi participé aux premiers essais de la collecte pneumatique des déchets à Paris. Le passage en exploitation s'opère début 2014, après la fin de la mise en service industrielle. Ce mode de collecte sera ensuite étendu aux autres usagers au fur et à mesure de la construction et de l'occupation des immeubles de la ZAC Clichy-Batignolles.

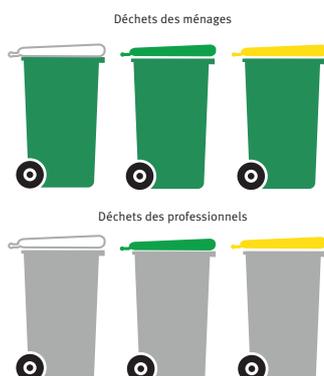
5 Les moyens affectés à la collecte des déchets

5.1 LES CONTENANTS

5.2 LES MOYENS HUMAINS

5.3 LES MOYENS MATÉRIELS

5.1 LES CONTENANTS



■ LES BACS DE COLLECTE

La mise à disposition des bacs est gratuite pour les ménages. La redevance spéciale pour les entreprises et administrations collectées par les services municipaux intègre le coût de mise à disposition des bacs. Pour les particuliers comme pour les professionnels, les bacs sont réparés ou remplacés sur simple demande auprès des divisions locales de propreté (informations sur Paris.fr). Des bacs supplémentaires peuvent être obtenus par les particuliers, associations ou entreprises. Depuis novembre 2012, les services mettent progressivement à disposition des producteurs de déchets non ménagers des bacs à cuve grise destinés à remplacer progressivement les anciens bacs à couvercle ocre. Les bacs sont mis à disposition par 2 sociétés, Plastic Omnium et Conteneur, qui assurent également leur maintenance et leur renouvellement sur demande.

LE PARC DE BACS AU 31 DÉCEMBRE 2013

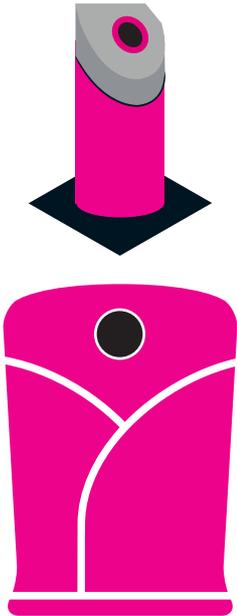
MIS À DISPOSITION DES PARTICULIERS						MIS À DISPOSITION DES PROFESSIONNELS COLLECTÉS PAR LES SERVICES MUNICIPAUX			
BACS À COUVERCLE VERT (OM)		BACS À COUVERCLE JAUNE (MM)		BACS À COUVERCLE BLANC (VERRE)		BACS À DÉCHETS NON MÉNAGERS (DNM)			
NBRE	VOLUME EN LITRES	NBRE	VOLUME EN LITRES	NBRE	VOLUME EN LITRES	NBRE	VOLUME EN LITRES		
172 351	47 556 690	119 342	33 263 750	70 727	11 880 540	91 627	26 356 661		

Pour réduire les nuisances sonores liées au roulage du conteneur sur le sol, les bacs doivent répondre à des normes précises qui imposent de ne pas dépasser 85 décibels.

Deux sociétés assurent la fourniture et la maintenance des bacs à Paris.

PRESTATAIRES	ARRONDISSEMENTS
Plastic Omnium	1 ^e - 2 ^e - 3 ^e - 4 ^e - 5 ^e - 6 ^e - 7 ^e - 8 ^e 11 ^e - 12 ^e - 13 ^e - 14 ^e - 17 ^e - 18 ^e
Contenur	9 ^e - 10 ^e - 15 ^e - 16 ^e - 19 ^e - 20 ^e





■ LES COLONNES À VERRE

900 colonnes à verre aériennes insonorisées sont à disposition sur la voie publique. Elles viennent compléter le dispositif de collecte en porte-à-porte (bac à couvercle blanc operculé) qui dessert environ 65 % des habitations. Leur nombre total peut varier d'une année sur l'autre en fonction des travaux de voirie qui peuvent nécessiter des déposes.

Il existe également 46 colonnes à verre enterrées, réparties dans 13 arrondissements, soit +130 % par rapport à 2012.

Ce dispositif présente des avantages. Le bruit, lors des dépôts de verre,

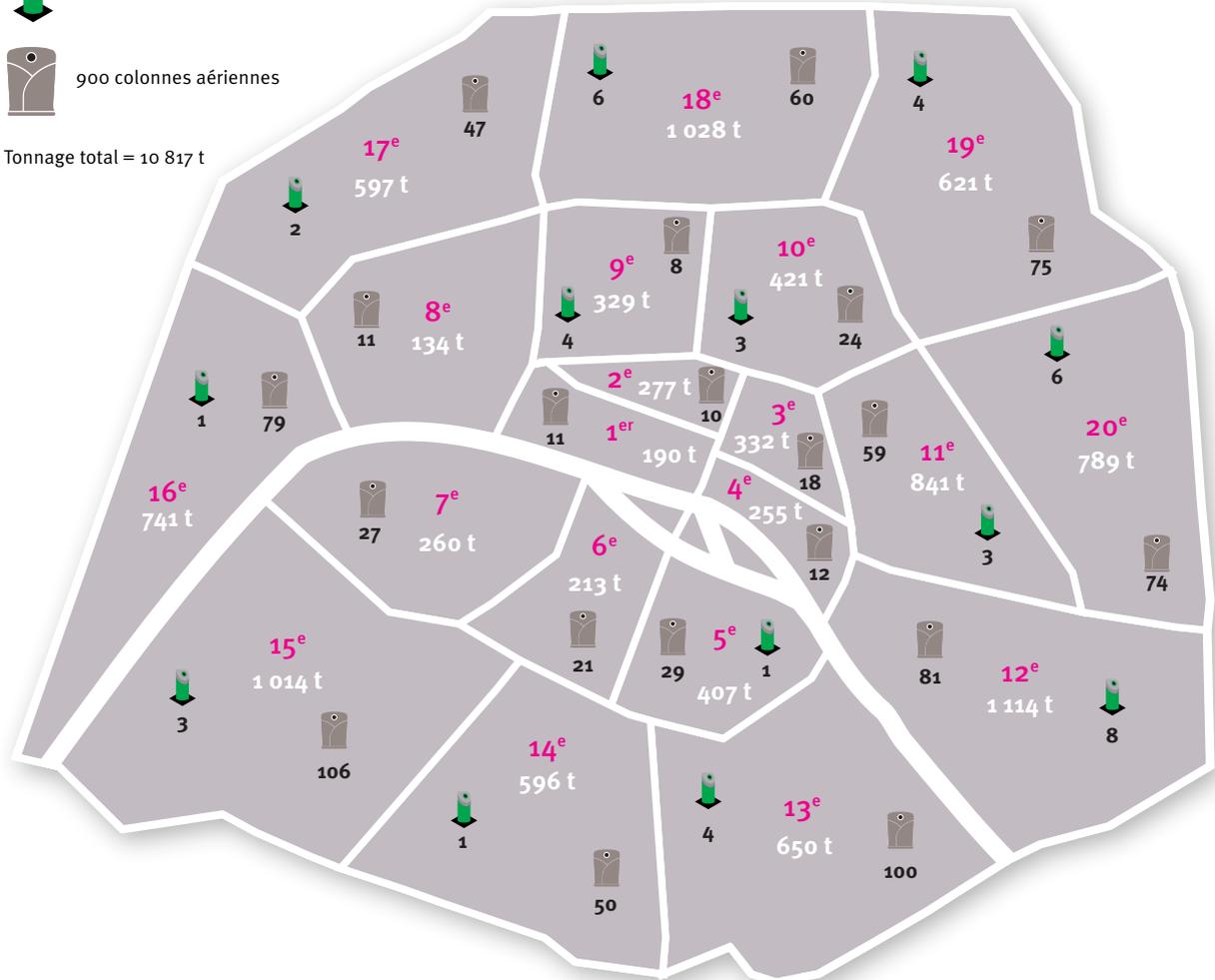
est sensiblement diminué puisque le caisson se trouve dans le sol. La fréquence de vidage est réduite car la capacité de contenance est supérieure. Enfin, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est facilitée car l'opercule est située à 1,10 mètre de hauteur.

Depuis fin 2012, de nouvelles colonnes aériennes remplacent progressivement les anciennes.

La Ville de Paris a exigé que ces nouveaux modèles permettent un gain sur le plan acoustique (83 décibels au lieu de 89 pour les anciens modèles).

La couleur grise de ce mobilier urbain facilite l'intégration dans le paysage.

IMPLANTATIONS DES COLONNES À VERRE ET TONNAGES COLLECTÉS



5.2 LES MOYENS HUMAINS CONSACRÉS À LA COLLECTE



■ LES AGENTS OPÉRATIONNELS : LES EFFECTIFS RÉGIE (SERVICES MUNICIPAUX) ET ENTREPRISES

Agents municipaux

Les effectifs en régie sont comptabilisés au 31 décembre 2013. Ils sont exprimés en agents présents sur le terrain.

Pour la régie, en raison de la polyvalence des agents qui réalisent à la fois des tâches de collecte et de propreté, les effectifs ne se rapportent qu'à la seule mission de collecte. La collecte des objets encombrants (OE) est

assurée sur le terrain par 515 rippeurs, 19 conducteurs, 51 chefs d'équipe et 11 agents de maîtrise, soit 596 agents (dont 38 femmes). Par ailleurs, 108 agents (dont 5 femmes) effectuent des missions de collecte exceptionnelles (vidages supplémentaires de RDP, pré-collecte sur certains marchés de quartier, collecte de feuilles etc.).

Dans la moitié des arrondissements, la collecte des ordures ménagères, des matériaux recyclables hors verre, des marchés alimentaires et les vidages réguliers des réceptacles de propreté sont réalisés par 1 044 agents.

Collectes OM + MM	Femmes	Hommes	TOTAL
Rippeurs (éboueurs)	46	570	616
Conducteurs	8	345	353
Chefs d'équipe	6	56	62
Agents de maîtrise	1	12	13
TOTAL	61	983	1 044

Effectifs privés

Les entreprises prestataires déclarent leurs effectifs (hors intérimaires) au 31 décembre 2013. Dans la moitié des arrondissements, la collecte des ordures ménagères, des matériaux recyclables hors verre, des marchés alimentaires et les vidages réguliers des réceptacles de propreté sont réalisés par 821 salariés.

Collectes OM + MM	Femmes	Hommes	TOTAL
Rippeurs (éboueurs)	0	469	469
Conducteurs	0	297	297
Chefs d'équipe	0	6	6
Agents de maîtrise	0	49	49
TOTAL	0	821	821

Par ailleurs, les entreprises privées assurent la collecte du verre et mobilisent 76 salariés sur le terrain.

Au total, 2 645 personnes, dont 103 femmes, sont chargées de la collecte des déchets produits sur l'ensemble de Paris.



La féminisation des métiers de la collecte

Depuis 2002, année de l'ouverture du métier d'éboueur aux femmes, leur nombre augmente peu à peu dans les services municipaux (103 femmes en régie).

Le Service technique de la propreté de Paris présente un taux de féminisation de 5,7 %.

■ LES DIFFÉRENTS MÉTIERS AU SERVICE DE LA COLLECTE

- Les éboueurs, les conducteurs et leur encadrement direct pour collecter les déchets ;
- Les coordinateurs de collecte et les ingénieurs, pour organiser la collecte (circuits, horaires, moyens matériels nécessaires) ;
- Les ambassadeurs de la prévention et du tri pour encourager les usagers et les aider à trier leurs déchets ;

- Les inspecteurs de salubrité pour prévenir ou sanctionner le non-respect de la présentation des bacs et objets encombrants (horaires, dépôts dans les conteneurs...).

Bilan des procès-verbaux dressés

19 220 procès-verbaux ont été dressés en 2013, dont 13 685 concernaient le dépôt sauvage de déchets ou un défaut de présentation des bacs.

■ BILAN DES ACCIDENTS DE TRAVAIL

ON CONSTATE UNE DIMINUTION DE 6 % ENTRE 2011 ET 2013.

En raison des activités liées au métier d'éboueur, les accidents de travail sont fréquents. Des agents, relais de prévention hygiène et sécurité, réalisent un suivi de ces accidents et participent à la politique de prévention des risques professionnels.

ÉVOLUTION DES ACCIDENTS DE TRAVAIL PAR ACTIVITÉ DE COLLECTE DES ÉBOUEURS

Les accidents liés à la collecte des ordures ménagères et des objets encombrants représentent plus de 90 % du total des accidents liés à l'activité de collecte.

TYPES DE COLLECTE *	2011	2012	2013	2013/2012
Collecte OM-MM	328	320	309	- 3,4 %
Collecte OE	148	146	142	- 2,7 %
Collecte des marchés	33	24	27	+ 12,5 %
TOTAL	509	490	478	- 2,4 %

* Ces chiffres sont provisoires : il faut 1 an pour obtenir des chiffres définitifs compte tenu des délais d'homologation des accidents.

5.3 LES MOYENS MATÉRIELS AFFECTÉS À LA COLLECTE DES DÉCHETS



■ NOMBRE DE VÉHICULES AFFECTÉS À LA COLLECTE DES DÉCHETS

À Paris, 512 bennes et 160 petits utilitaires collectent les déchets ménagers et assimilés. Les bennes sont équipées de caissons de 7 à 22 m³ pour s'adapter à la topographie des voies.

Les petits utilitaires sillonnent quotidiennement les rues pour collecter les dépôts sauvages et les objets encombrants sur rendez-vous.

Tous les véhicules sont conformes aux normes en vigueur et à la réglementation en matière de sécurité, d'hygiène et de bruit.

Parallèlement, les services testent les innovations technologiques des fabricants de bennes afin de s'assurer de leur capacité

à répondre aux besoins du service. Le travail de prospective porte aujourd'hui principalement sur la recherche de solutions permettant de répondre à la volonté municipale de sortie du diesel. La Mairie de Paris a intégré, depuis plus de 10 ans, des bennes à motorisation Gaz naturel pour véhicules (GNV) dans son parc d'engins. Elle s'engage aujourd'hui vers le remplacement de ses bennes à motorisation diesel par des bennes à motorisation GNV. Elle impose également aux prestataires de collecte privés en contrat avec la Ville de Paris de ne plus recourir au diesel.

En 2013, 75,2 % des bennes régie et privé fonctionnent au GNV.

TYPES DE VÉHICULES (état au 31/12/2013)	RÉGIE	PRIVÉ	TOTAL
Bennes OM/MM/Verre	237	245	482
<i>dont GNV</i>	150	221	371
Bennes encombrants (OE)	8	22	30
<i>dont GNV</i>	8	6	14
Petits utilitaires pour OE et OM (porter)	160	0	160
TOTAL	405	267	672

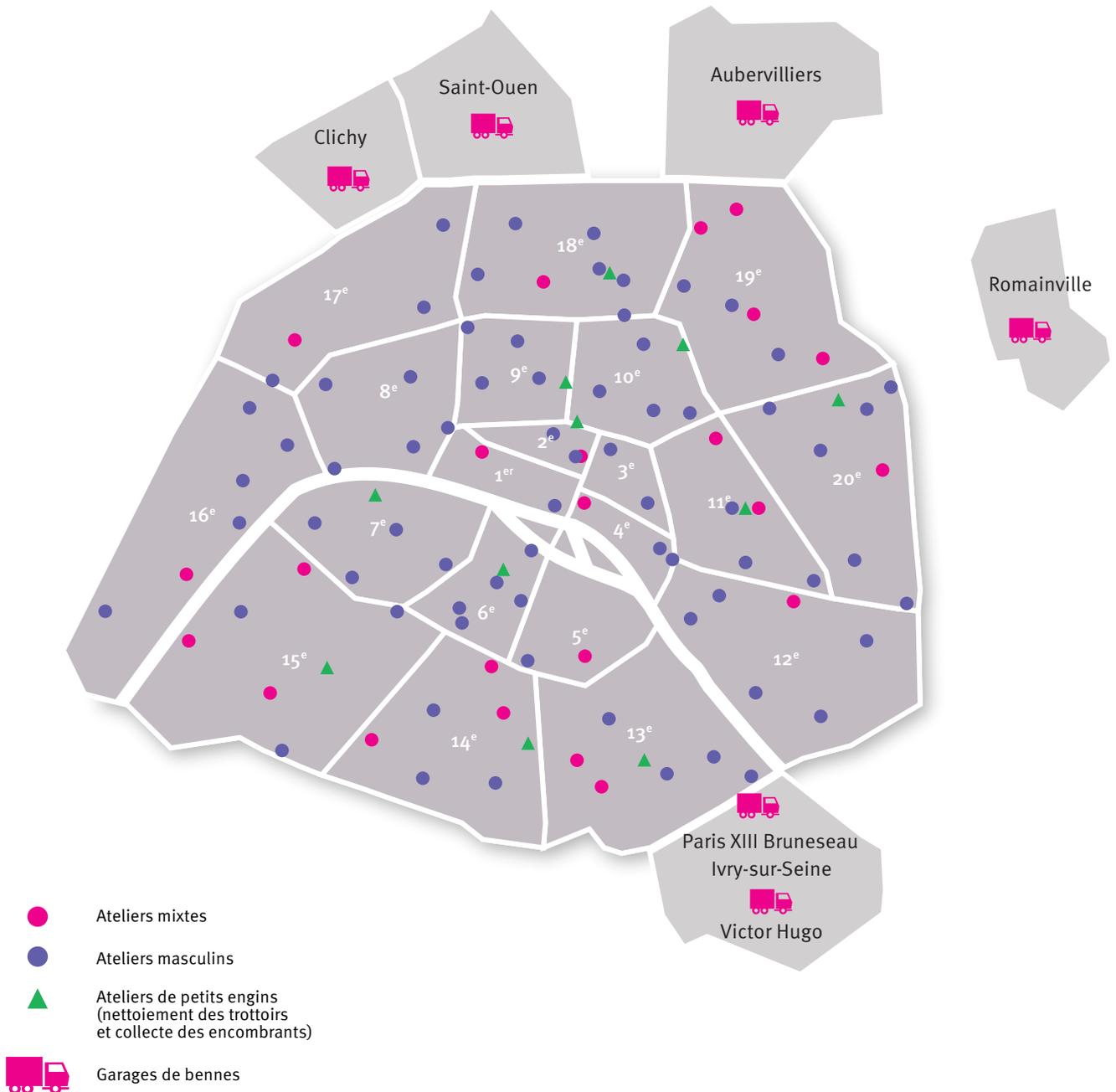
CARACTÉRISTIQUES DES BENNES

TYPES DE BENNE	VOLUME	POIDS TOTAL EN CHARGE	CHARGE UTILE	DIMENSIONS
Voie étroite	6 à 11 m ³	7,5 à 12 t	> 2 t	Largeur < 2,24 m
Voie moyenne	11 à 14 m ³	16 à 17 t	> 6 t	Largeur < 2,42 m
Voie large	14 à 17 m ³	19 t	> 7 t	conforme code de la route
Voie extra-large	> 17 m ³	26 t	> 10 t	conforme code de la route

Pour assurer la collecte, la Mairie de Paris dispose d'un foncier important : 6 garages et plus d'une centaine de locaux sociaux, appelés ateliers pour les éboueurs.

De 2014 à 2015, des travaux de remise en état du garage d'Aubervilliers permettront au garage de retrouver sa capacité d'origine d'accueil d'engins qui avait été amputée suite à des problèmes de structure.

CARTE D'IMPLANTATION DES ATELIERS ET GARAGES



6 Le traitement des déchets

6.1 LA VALORISATION MATIÈRE

6.2 LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

6.3 LE STOCKAGE DES DÉCHETS

La Mairie de Paris confie le traitement des déchets collectés au Syctom, à l'exception du verre repris directement par la société Saint-Gobain et des matériaux triés issus des CVAE acheminés directement dans les filières de recyclage.

La politique du Syctom en matière de traitement des déchets s'articule autour des points suivants : contribuer à la réduction des déchets, diversifier

les modes de valorisation en réduisant la part de l'enfouissement, diminuer les pollutions et développer le recours aux modes de transport alternatifs.

Au sein du Syctom, le traitement s'appuie sur 3 types d'installations : les centres de tri, les usines de valorisation énergétique et les installations de stockage des déchets.



6.1 LA VALORISATION MATIÈRE

■ LES CENTRES DE TRI

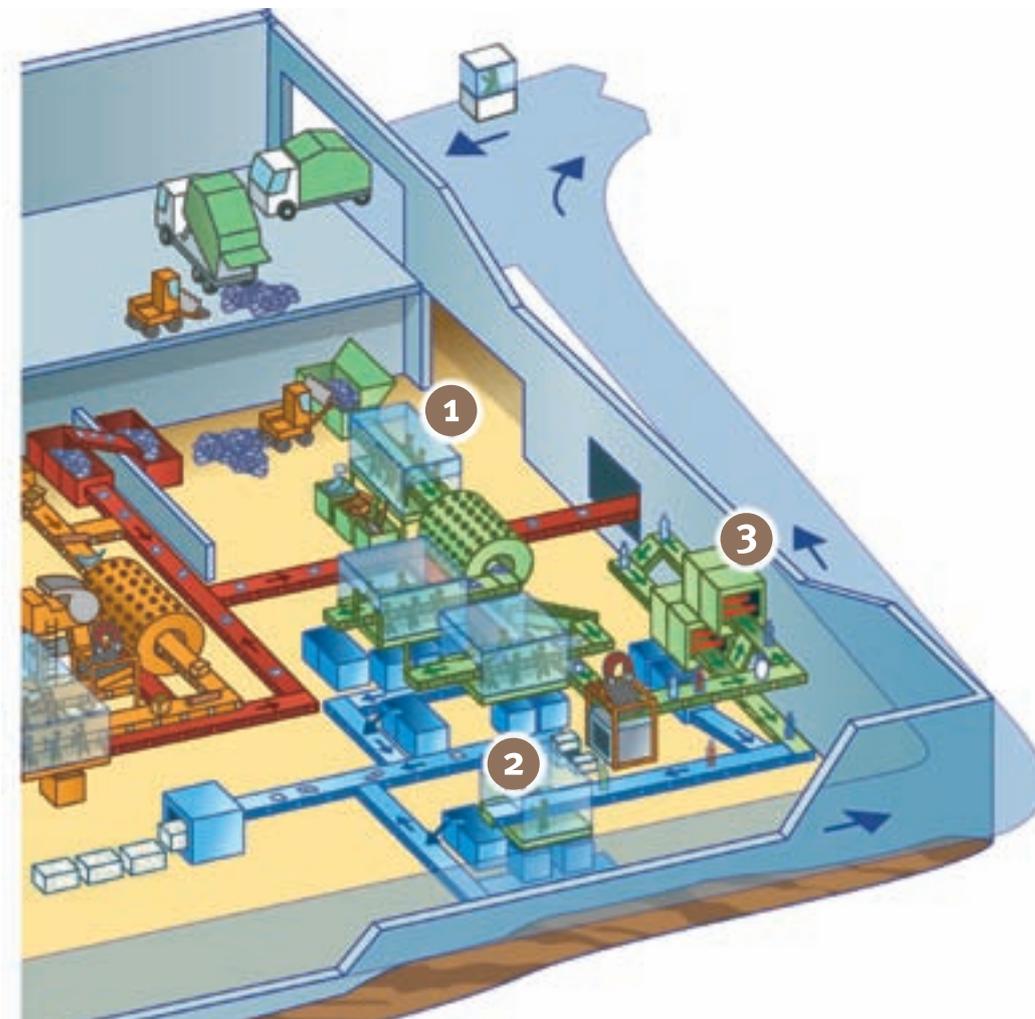
Les centres de tri des collectes sélectives reçoivent les déchets du bac à couvercle jaune triés par les habitants. Ces déchets sont alors séparés par type de matériaux et dirigés vers les filières de recyclage.

Les centres de tri de collectes sélectives du Syctom :

- Paris : Paris XV et Ivry-Paris XIII ;
- Romainville et Sevrans (93) ;
- Issy-les-Moulineaux (Isséane) et Nanterre (92).

Pour les objets encombrants en mélange déposés en CVAE, le Syctom fait appel à des centres de tri et de transfert privés.

SCHÉMA DU PROCÉDÉ DE TRI DU CENTRE DE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES D'ISSÉANE

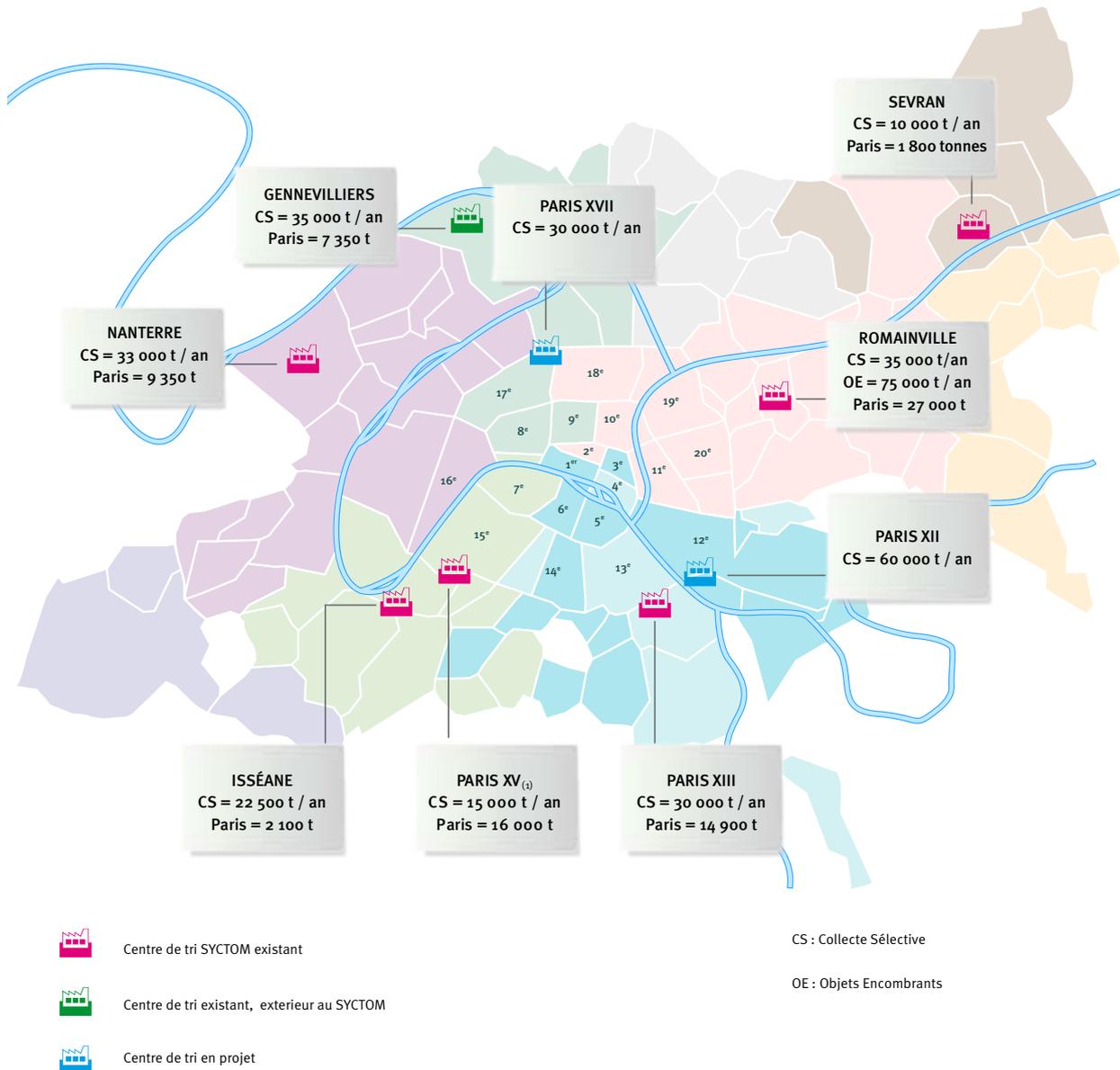


- 1** Après avoir subi un contrôle qualité lors de son déchargement, le contenu des bennes de collecte sélective arrive dans une cabine de pré-tri où sont retirés les gros cartons et les indésirables (sacs plastique, verre, ...). Il passe ensuite dans un trommel. Ce crible rotatif sépare les produits selon leur taille en trois flux (fin, moyen, grand), afin de les orienter vers d'autres étapes de tri.
- 2** La fraction moyenne, composée de papiers et d'emballages, passe sur un crible qui sépare les corps plats des corps creux. Ces derniers (canettes, boîtes de conserve, bouteilles en plastique) passent sous un séparateur magnétique qui récupère les éléments en acier, conditionnés ensuite par la presse à paquets.
- 3** Le flux majoritaire des corps creux passe successivement sous deux machines de tri optique à reconnaissance infrarouge.

La première trie les plastiques épais (produits d'entretien, bouteilles de lait, ...), des plastiques plus fins (bouteilles d'eau, de soda, ...). Le plastique fin est dirigé vers la deuxième machine de tri optique, qui distingue le plastique clair du coloré.

La séparation est affinée manuellement, ensuite, chaque matériau est conditionné en bales pour préparer son transport vers la filière de recyclage appropriée.

**IMPLANTATION DES DIFFÉRENTS CENTRES DE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES
ET DES OBJETS ENCOMBRANTS UTILISÉS
PAR PARIS ET LES BASSINS VERSANTS DU SYCTOM CORRESPONDANTS**



⁽¹⁾ demande de modification de capacités d'exploitation en cours d'instruction

Un bassin versant est un territoire, ou une zone de collecte, regroupant plusieurs communes qui utilisent un même centre de traitement. Cette carte indique uniquement les capacités des centres de traitement (en tonnes par an) et les flux parisiens de collectes sélectives d'emballages entrant dans ces centres (en tonnes).

Les 9 centres de traitement privés utilisés par le Syctom pour les objets encombrants ne sont pas représentés. Ces centres peuvent recevoir des objets encombrants en apport direct ou en transfert depuis d'autres sites (notamment les CVAE parisiens).

■ RÉSULTATS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE À L'ÉCHELLE DU SYCTOM

Les données publiées concernent les déchets contenus dans le bac à couvercle jaune. Les résultats de valorisation matière indiqués correspondent à la totalité des déchets déversés par les communes adhérentes (la ventilation de la valorisation par commune n'est pas possible).

51 % des objets encombrants envoyés au Syctom sont recyclés et les résidus sont acheminés vers des Installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND).

	2011	2012	2013
Total des déchets triés livrés au Syctom (collectes sélectives)	174 139	169 182	168 198
Valorisation matière dirigée vers les filières de recyclage	120 920 (69,4 %)	119 723 (70,8 %)	119 479 (71,0 %)
Emballages papiers et cartons	32 000	33 347	35 227
Briques alimentaires	1 100	1 019	1 177
Journaux/Magazines	58 500	55 463	52 432
Autres papiers et cartons	17 300	17 575	17 705
Emballages en plastique	9 200	9 380	9 884
Métaux ferreux (acier)	2 380	2 434	2 505
Métaux non ferreux (aluminium)	140	162	207
Petit électroménager	300	343	342
Refus de tri dirigé vers l'incinération ou les ISDND	53 219 (30,6 %)	49 459 (29,2 %)	48 719 (29,0 %)

ÉCONOMIES DE MATIÈRES PREMIÈRES ET D'ÉNERGIE RÉALISÉES AU SYCTOM GRÂCE À LA COLLECTE SÉLECTIVE

TONNAGE ENVOYÉ PAR LE SYCTOM EN FILIÈRE DE RECYCLAGE EN 2013	ÉCONOMIES RÉALISÉES		
	EN MATIÈRES PREMIÈRES	EN CO2	EN ÉNERGIE
2 505 tonnes d'acier	3 550 t de minerai de fer 1 438 t de coke (charbon) 2 733 m ³ d'eau	4 509 t	15 887 MWh
207 tonnes d'aluminium	469 t de bauxite 1 866 m ³ d'eau	151 t	6 128 MWh
113 199 tonnes de verre	74 711 t de sable 61 127 m ³ d'eau	45 280 t	124 016 MWh
9 884 tonnes de plastiques	8 226 m ³ de pétrole 2 416 638 m ³ de gaz naturel 82 848 m ³ d'eau	11 861 t	118 866 MWh
105 364 tonnes de papier-carton	275 000 t de bois 1 777 491 m ³ d'eau	4 214 t	1 157 072 MWh

mode de calcul : logiciel e-tonnes Eco-Emballages

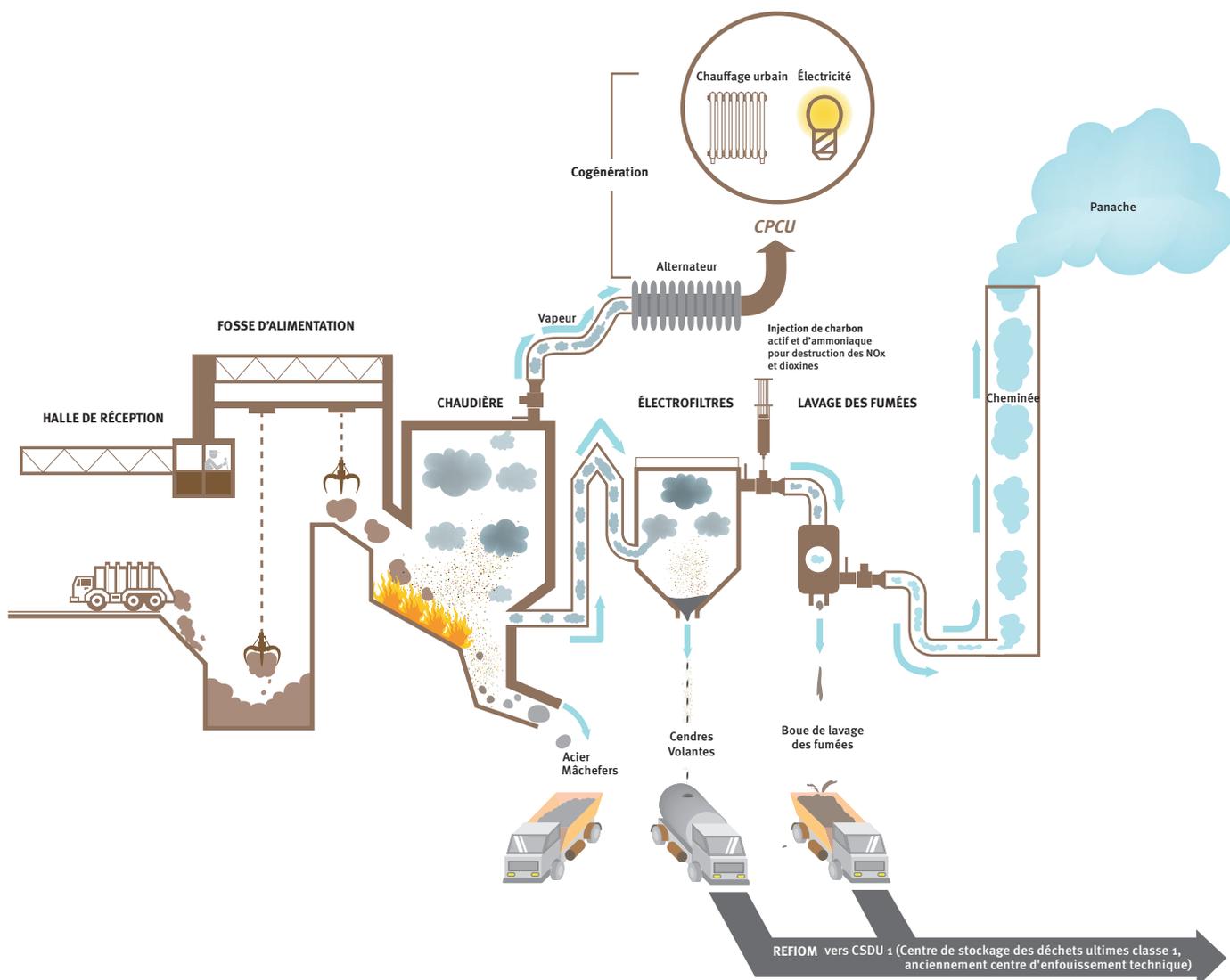
6.2 LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

■ LES USINES D'INCINÉRATION

Les usines d'incinération du Sycotm sont situées à Saint-Ouen, Ivry-Paris XIII et Issy-les-Moulineaux. Des centres privés sont utilisés en complément.

L'électricité produite à partir de l'incinération sert au fonctionnement de l'usine, le surplus étant vendu à ERDF. La Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU) utilise la vapeur issue des usines d'incinération pour alimenter en chauffage 320 000 équivalents logements (900 000 tonnes de CO₂ économisées par rapport à une production thermique classique).

Des métaux sont extraits en grande quantité des résidus d'incinération pour être recyclés. Les mâchefers, après maturation, servent de produits de remblai en sous-couche routière. Les résidus d'épuration des fumées (REFIOM) ne sont pas valorisables et sont envoyés en Installations de stockage des déchets dangereux (ISDD) compte tenu de leur concentration en polluants.

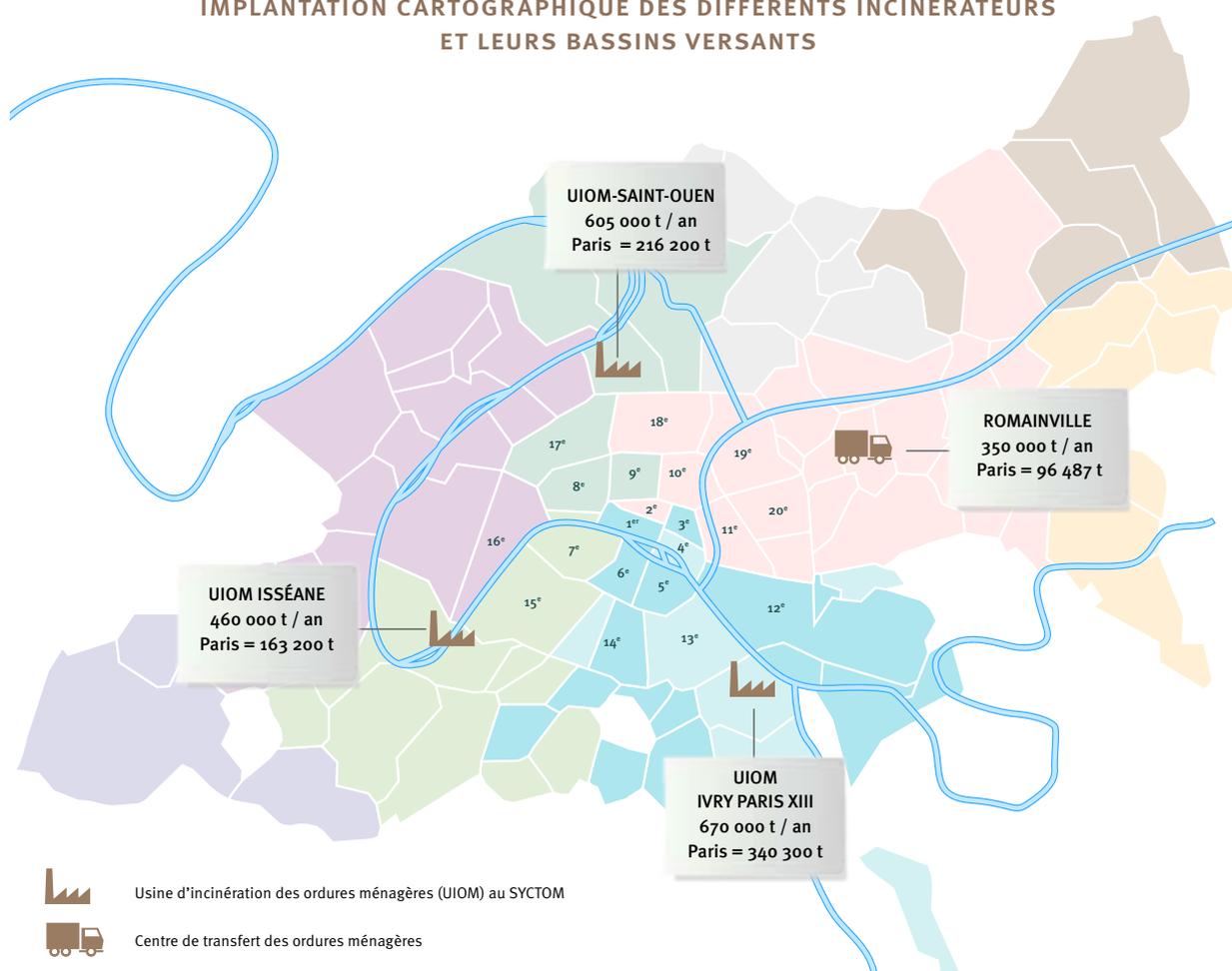


■ RÉSULTATS DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

Les émissions atmosphériques des unités d'incinération avec valorisation énergétique sont mesurées par l'exploitant et par des laboratoires agréés extérieurs. Les principaux polluants mesurés sont les poussières, les oxydes d'azote et de soufre, les gaz acides, le monoxyde de carbone et les métaux lourds (cadmium, mercure, dioxines, ...). Grâce à un traitement des fumées renforcé, les rejets atmosphériques se situent largement en-dessous des seuils des normes en vigueur.

Les résultats sont transmis régulièrement à la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) et aux Commissions locales d'information et de surveillance (CLIS) des installations concernées dont la mission est d'informer la population sur le fonctionnement et l'impact des 3 usines d'incinération du Syctom. Les résultats sont également consultables sur syctom-paris.fr.

IMPLANTATION CARTOGRAPHIQUE DES DIFFÉRENTS INCINÉRATEURS ET LEURS BASSINS VERSANTS



Les flux des tonnages parisiens indiqués sur cette carte sont ceux du bac à ordures ménagères au sens strict (couvercle vert). Le Syctom dispose également d'un centre de transfert permanent à Romainville, qui lui permet de réguler les flux de déchets en les orientant soit vers les centres d'incinération, soit vers les centres de stockage.

RÉSULTATS DE L'INCINÉRATION À L'ÉCHELLE DU SYCTOM

CENTRES D'INCINÉRATION	TOTAL 2013
Total incinéré (dont refus de tri et déclassements)	1 823 811 t
Sous-produits valorisés	3 centres Syctom + 4 Privés
Électricité	146 469 MWh
Vapeur	2 765 176 MWh
Mâchefers	336 401 t
Ferrailles	35 018 t
Non ferreux (Aluminium, zinc, ...)	2 638 t
Résidus non valorisés	47 020 t
Cendres (REFIOM) et boues d'épuration	

■ **LA DÉPOLLUTION
DE L'USINE D'ISSY-LES-MOULINEAUX**

L'usine d'incinération d'Issy-les-Moulineaux a cessé son activité en février 2006 au profit de la nouvelle usine Isséane. Suite à la démolition de l'usine, les travaux de dépollution du site ont débuté courant 2011 et se sont achevés au premier trimestre 2013.

6.3 LE STOCKAGE DES DÉCHETS DITS « ULTIMES »

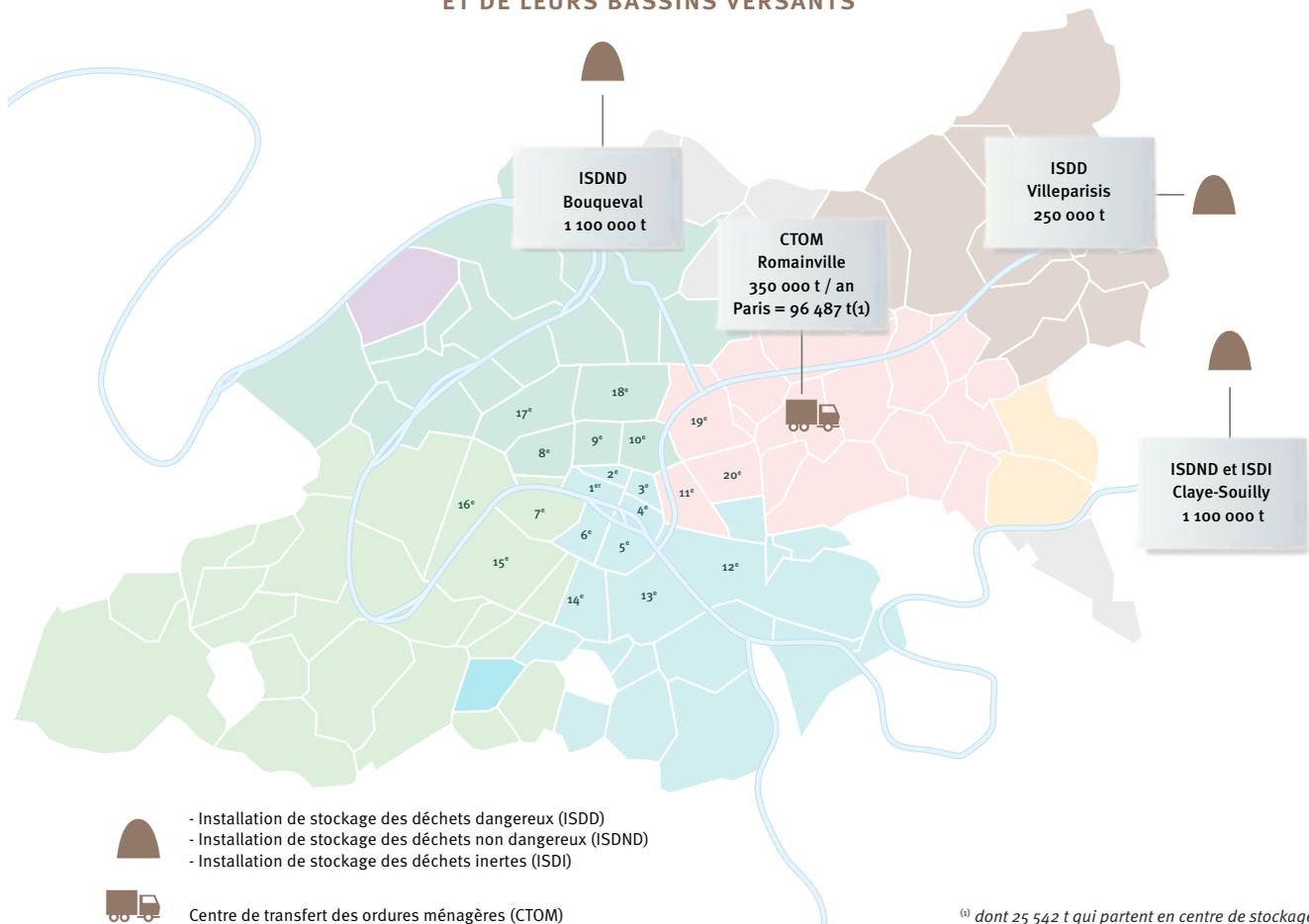
■ DÉFINITION ET SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT

Les installations de stockage recueillent les déchets dits « ultimes », c'est-à-dire ceux pour lesquels il n'existe pas de solution de valorisation viable sur le plan technique, économique et environnemental.

On distingue 3 types d'installations en fonction des propriétés des déchets stockés :

- Les Installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND). Les déchets qui y sont enfouis dégagent du gaz (biogaz ou méthane), récupéré pour produire de l'électricité et des effluents liquides (lixiviats) traités sur place ;
- Les Installations de stockage des déchets dangereux (ISDD). Les déchets doivent subir un traitement pour les stabiliser, avant d'y être enfouis (ex : amiante, ...) ;
- Les Installations de stockage des déchets inertes (ISDI) sont réservées aux gravats triés.

IMPLANTATION CARTOGRAPHIQUE DES DIFFÉRENTES INSTALLATIONS DE STOCKAGE ET DE LEURS BASSINS VERSANTS



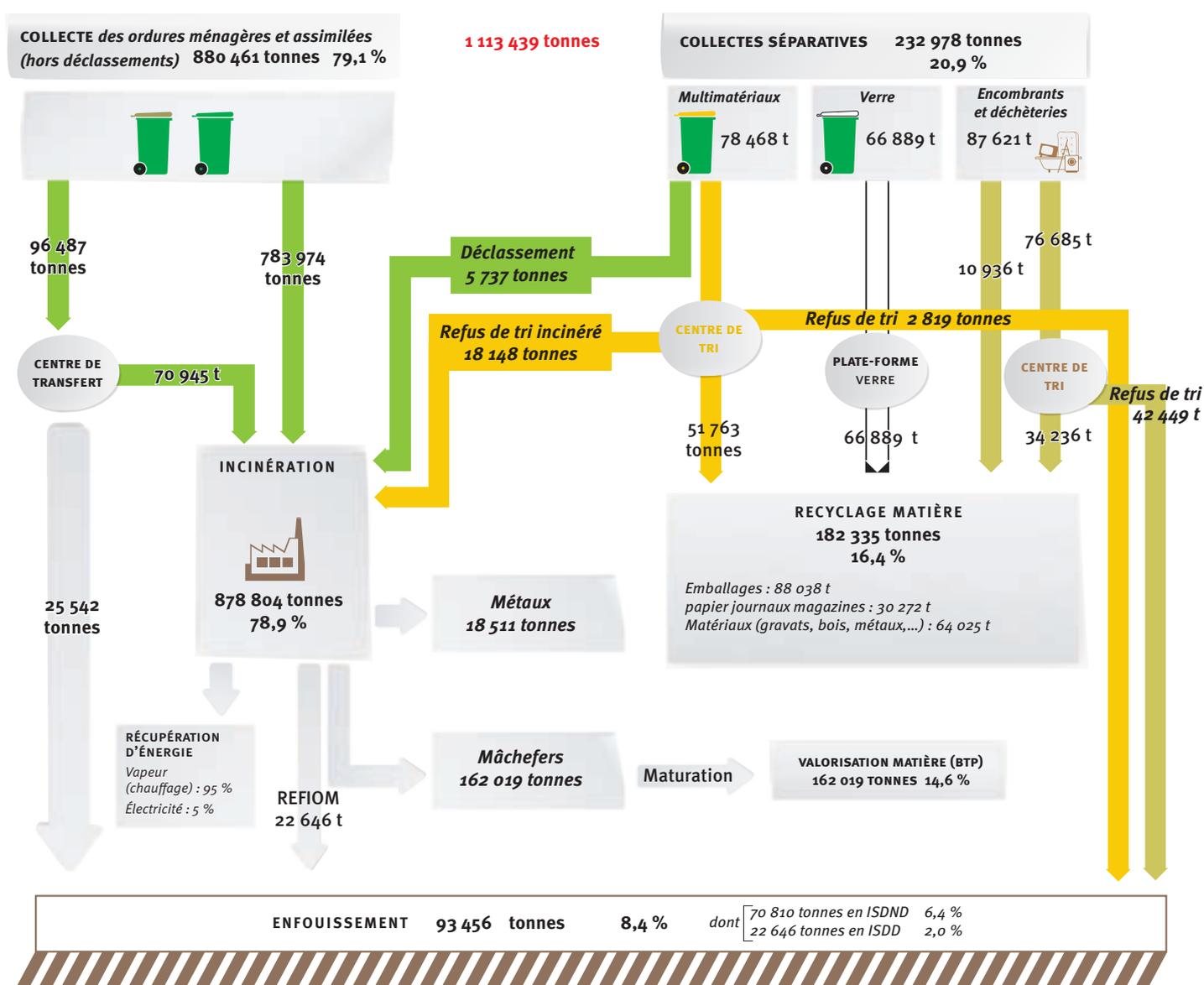
EN 2013, LE SYCTOM A ENFOUI 253 610 TONNES DE DÉCHETS EN ISDND, SOIT ENVIRON 10 % DES DÉCHETS. PAR AILLEURS, 47 000 TONNES DE REFIOM ONT ÉTÉ ENFOUIES EN ISDD, ET 6 450 TONNES DE GRAVATS ISSUS DES DÉCHÈTERIES DU SYCTOM ONT ÉTÉ ENFOUIES EN ISDI.

SYNTHÈSE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

En 2013, grâce à la réduction des déchets collectés, le tonnage de déchets enfouis a baissé de 4 % (environ 3 000 tonnes) par

rapport à 2012 ; celui de déchets incinérés de 2,3 % (environ 21 000 tonnes). Le tonnage de déchets recyclés est resté stable.

SCHEMA DU TRAITEMENT DES DÉCHETS PARISIENS



EN 2013, L'ENFOUISSEMENT ET L'INCINÉRATION DIMINUENT, LE RECYCLAGE EST STABLE.

7 Les éléments financiers

7.1 LES DÉPENSES 2013

7.2 LES RECETTES 2013

7.3 LES INDICATEURS FINANCIERS

7.1 LES DÉPENSES 2013

■ COÛT ET FINANCEMENT DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

La Mairie de Paris a confié au Syctom la compétence du traitement des déchets.

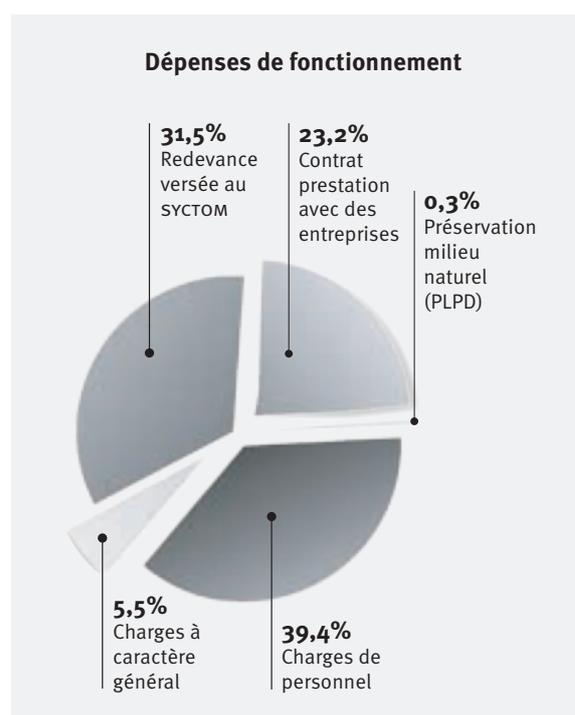
■ LES DÉPENSES 2013

Les dépenses représentent une estimation de l'effort budgétaire global que Paris assume pour assurer le service de collecte. Elles s'appuient sur les résultats du compte administratif dont sont extraites ou estimées les dépenses liées à la seule collecte. Elles intègrent les charges transverses constituées des frais de structure.

- 3,1% de dépenses de fonctionnement

En 2013, les dépenses de fonctionnement hors celles affectées aux valeurs locatives sont les suivantes :

- Contrats de prestations avec les entreprises : **87,6 M€**
 - Collecte des déchets : **76,4 M€**
 - Fourniture et maintenance des bacs : **5 M€**
 - Gestion CVAE et encombrants : **6,2 M€**
- Charges de personnel : **148,8 M€**
- Charges à caractère général comprenant les dépenses de prévention : **21,9 M€**
- Redevance versée au Syctom pour le traitement des déchets : **118,9 M€**



+ 23 % de dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 21,9 M€ en 2013 contre 17,8 M€ en 2012. Cette différence conjoncturelle s'explique notamment par le démarrage des travaux de construction de la collecte pneumatique dans la ZAC Clichy-Batignolles.

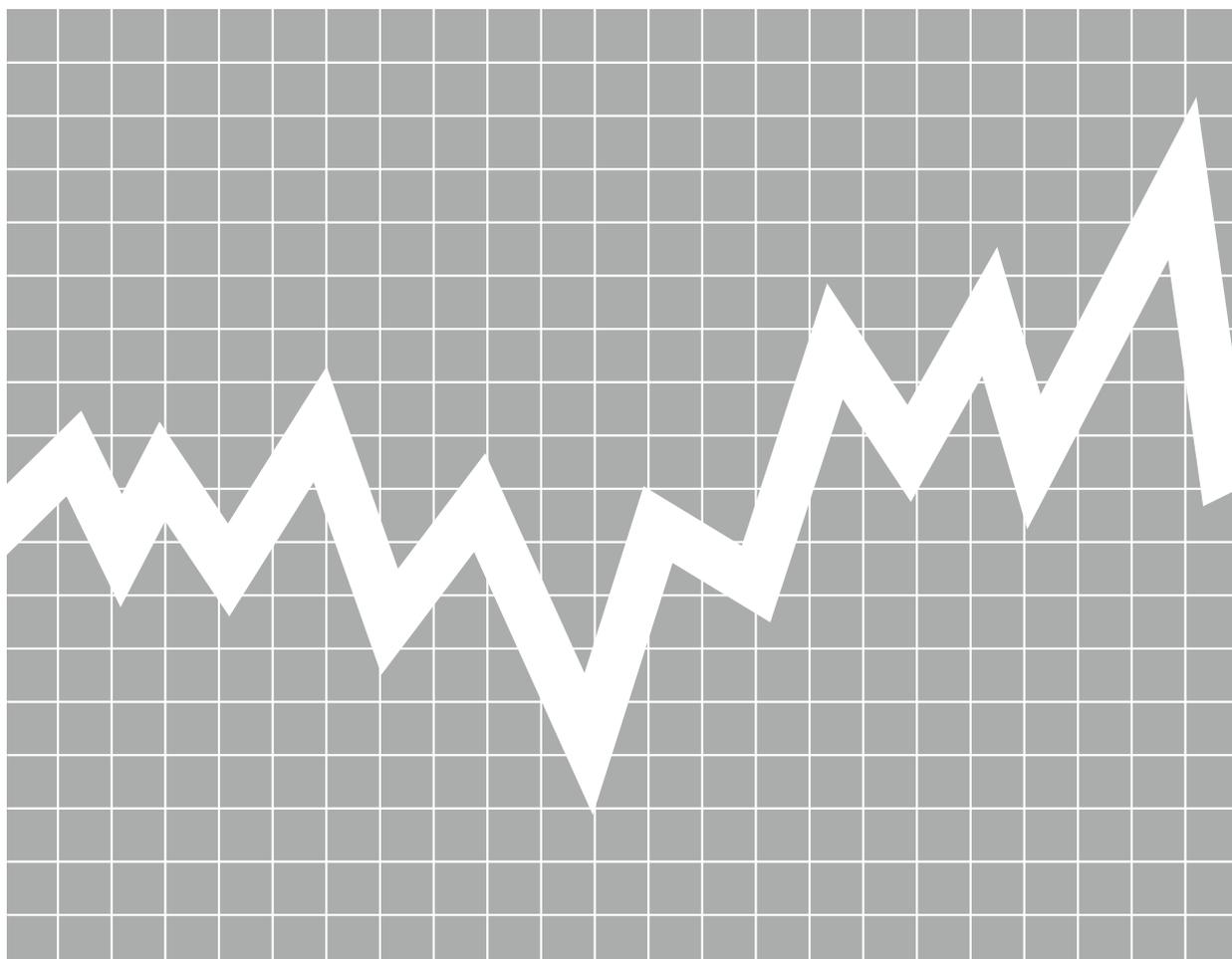
Évolution des coûts moyens du traitement des déchets par le Syctom
 Cette évolution tient compte des soutiens aux collectes sélectives (coût net moyen pondéré en euros par tonne).

En 2013, le Syctom touche l'intégralité des soutiens d'Eco-Emballages (barème E) liés aux performances de Paris et des autres collectivités adhérentes. Le Syctom reverse les sommes perçues aux collectivités.

Pour s'adapter à une réglementation sanitaire et environnementale plus exigeante et financer des installations de traitement plus performantes comme Paris XV, le Syctom a augmenté les coûts de traitement au cours de ces quinze dernières années. Toutefois, depuis 2012, le Syctom fait bénéficier les collectivités adhérentes des économies réalisées grâce à la baisse des tonnages traités et l'étalement des programmes d'équipement. Ainsi, la contribution pour l'année 2013 diminue significativement.

Les montants sont ceux du compte administratif, ils incluent les régularisations pour trop perçu et sont ramenés à l'ensemble des tonnages y compris le verre.

COÛT DE TRAITEMENT PAYÉ PAR LA VILLE DE PARIS AU SYCTOM (COÛT À LA TONNE TOUS DÉCHETS CONFONDUS)



7.2 LES RECETTES 2013

Le service de collecte et de traitement des déchets à Paris est financé par :

- 4,4% de soutien pour la collecte sélective (papier, journaux, carton, plastique, acier, aluminium, verre)

<p>La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : 445,8 M€</p>	<p><i>La TEOM, comme la taxe foncière, est calculée sur la valeur locative cadastrale des propriétés bâties. En 2013, son produit a progressé de 2,7 % par rapport à 2012. Cette augmentation résulte de la seule revalorisation nominale des bases de fiscalité locale, votée annuellement par le Parlement, de l'évolution physique des propriétés (constructions, travaux, etc.), et de l'augmentation de la population.</i></p>
<p>La redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets des commerçants, administrations et entreprises (y compris les comptes de tiers) : 20,7 M€</p>	<p><i>La redevance spéciale s'applique aux activités assujetties produisant plus de 330 litres de déchets par jour.</i></p>
<p>Les soutiens à la collecte sélective : 13,1 M€</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Soutien financier du Sycotom à la collecte sélective des tonnes correctement triées d'aluminium, acier, plastique, papier/carton et verre : 13 M€ ■ Soutien à la tonne triée de déchets d'équipements électriques et électroniques (OCAD3E), de certaines lampes usagées (RECYLUM) et de piles (COREPILE) : 0,05 M€ 	<p><i>Le soutien du Sycotom provient du soutien financier apporté par les éco-organismes (Eco-Emballages, Adelphe, Ecofolio), de la vente des matériaux et d'un accompagnement apporté par le Sycotom aux communes adhérentes. Le montant de cette recette est stable par rapport à 2012.</i></p> <p><i>Ces déchets sont collectés dans les magasins, chez les distributeurs et dans les CVAE. Le montant de la recette a baissé de 38 % par rapport à 2012, suite à une diminution du tonnage apporté par les Parisiens.</i></p>
<p>La régularisation pour trop-perçu de la redevance de traitement due à la baisse des tonnages : 3,7 M€</p>	
<p>Le soutien à la prévention des déchets : 1,7 M€</p>	<p><i>Il comprend le soutien à la mise en oeuvre du PLPD, du compostage et de l'opération Moins de déchets dans le 11^e.</i></p>

7.3 LES INDICATEURS FINANCIERS

■ COÛTS INDUSTRIELS À LA TONNE DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS POUR PARIS

Les coûts industriels représentent les coûts opérationnels de la collecte, c'est-à-dire sans les frais de structure. Ces coûts reflètent le plus exactement possible l'efficacité de l'organisation de la collecte et de ses moyens.

<i>Résultats exprimés en € TTC par tonne</i>	OM	VERRE		MM	OE
		COLONNE	GPV ET PARTICULIERS		
TONNAGE	803 409 t	10 817 t	56 072 t	78 468 t	99 133 t
Coût moyen de la collecte	144 €	109 €	148 €	222 €	386 €
Coût bacs, colonnes ou supports	5 €	74 €*	2 €	8 €	
Coût de traitement par le Sycdom	115 €			115 €	115 €
Soutien aux collectes sélectives		- 25 €	- 25 €	- 121 €	
Recette de valorisation du verre		- 22 €	- 22 €		
COÛT TOTAL	264 €/tonne	136 €/tonne	103 €/tonne	223 €/tonne	500 €/tonne
COÛT MOYEN PAR HABITANT	93,6 €/hab.	0,6 €/hab.	2,5 €/hab.	7,7 €/hab.	21,9 €/hab.

* En 2013, plus de la moitié du parc de colonnes à verre a été remplacée.

■ COÛTS COMPLETS À LA TONNE DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS POUR PARIS

Aux coûts industriels s'ajoutent les frais de structures supportés par le budget municipal.

<i>Résultats exprimés en € TTC par tonne</i>	OM	VERRE		MM	OE
		COLONNE	GPV ET PARTICULIERS		
TONNAGE	803 409 t	10 817 t	56 072 t	78 468 t	99 133 t
Coût moyen de la collecte	204 €	147 €	200 €	307 €	517 €
Coût bacs, colonnes ou supports	7 €	85 €*	3 €	11 €	
Coût de traitement par le Sycdom	115 €			115 €	115 €
Soutien aux collectes sélectives		- 25 €	- 25 €	- 121 €	
Recette de valorisation du verre		- 22 €	- 22 €		
COÛT TOTAL	326 €/tonne	186 €/tonne	156 €/tonne	311 €/tonne	631 €/tonne
COÛT MOYEN PAR HABITANT	115 €/hab.	0,9 €/hab.	3,8 €/hab.	10,7 €/hab.	27,5 €/hab.

* En 2013, plus de la moitié du parc de colonnes à verre a été remplacée.

8 Glossaire

BOUES

Résidus issus du traitement des eaux filtrant les fumées d'incinération.

CENDRES

Particules volantes contenues dans les fumées, récupérées par des filtres électrostatiques.

COLLECTE DES DÉCHETS

Ensemble des moyens d'acheminement des déchets vers les filières de traitement.

CVAE (DÉCHÈTERIE)

Centre de valorisation et d'apport des encombrants. C'est un espace aménagé, gardienné, clôturé, où le particulier peut apporter les déchets encombrants et d'autres déchets en les répartissant dans des contenants distincts afin que les matériaux qui les constituent soient ensuite valorisés, traités ou stockés.

DDS

Déchets diffus spécifiques. Déchets spéciaux des ménages et des entreprises (peintures, solvants,...) nécessitant une collecte et un traitement appropriés en raison du risque qu'ils représentent pour l'environnement et la santé.

DÉCLASSEMENT DE BENNE

Benne de collecte sélective refusée par le centre de tri car contenant trop de déchets non recyclables, et dont le contenu est redirigé vers l'incinération.

DEEE ou D3E

Déchets d'équipements électriques et électroniques, c'est-à-dire issus de tous les équipements fonctionnant avec un courant électrique, une pile ou un accumulateur.

DMA

Déchets ménagers assimilés. Ce sont les déchets non ménagers collectés par les services municipaux, assimilables aux ordures ménagères mais produits par les entreprises, les services publics, artisans et commerçants parisiens.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Elle vise à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources afin de découpler la consommation des ressources de la croissance du PIB tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être.

ECO-ORGANISME

Structure à but non lucratif à laquelle adhèrent les producteurs et distributeurs de certains biens. En vertu du principe de Responsabilité élargie du producteur, ou du principe « pollueur-payeur », soit ils assurent, pour le compte de leurs adhérents, la collecte et le traitement des déchets, soit ils contribuent financièrement à ce service assuré par les collectivités. Agréées par les pouvoirs publics, ils ont des objectifs en matière de recyclage et pour certains en matière de prévention des déchets. Ceux cités dans le rapport sont :

- Eco-Emballages pour les emballages ménagers ;
- Ecologic et Éco-systèmes pour les DEEE ;
- Recylum pour les ampoules ;
- Eco-TLC pour les textiles, linges et chaussures ;
- Ecofolio pour les papiers ;
- Corepile pour les piles ;
- DASTRI pour les DASRI.

ENCOMBRANTS

Les objets encombrants sont des déchets non putrescibles qui, par leur volume ou leur poids, ne peuvent être pris en compte lors de la collecte : électroménager, mobilier, ferraille, ...

FINES

Tous les déchets inférieurs à 2 mm.

GNV

Gaz naturel pour véhicules. Énergie qui présente de bonnes performances environnementales car elle émet moins d'oxyde d'azote, de particules et de benzène.

ISD

Installation de stockage des déchets. Les déchets qui ne sont ni recyclés, ni incinérés, sont dirigés vers ces centres pour y être enfouis dans des fosses étanches. Il existe 3 catégories d'installation : les ISDND pour les déchets non dangereux, les ISDD pour les déchets spéciaux ou toxiques, et les ISDI pour les déchets inertes.

ISDD

Installations de stockage des déchets dangereux. Les déchets doivent subir un traitement pour les stabiliser, avant d'y être enfouis (ex. : amiante, ...).

ISDI

Installations de stockage des déchets inertes réservées aux gravats triés. Les déchets sont enfouis sans être traités.

ISDND

Installations de stockage des déchets non dangereux. Les déchets qui y sont enfouis dégagent du gaz (biogaz ou méthane), récupéré pour produire de l'électricité, et des effluents liquides (lixiviats) traités sur place.

LOMBRICOMPOSTAGE

Dégradation des déchets organiques par des vers à compost dans un lombricomposteur, permettant de produire du compost et du lombrithé.

MÉTHANISATION

Procédé de traitement des ordures ménagères permettant de produire du compost et du biogaz à partir de la décomposition biologique anaérobie de la matière organique.

MM

Multimatériaux. Dénomination qui désigne les déchets recyclables (hors verre) collectés en mélange dans les bacs à couvercle jaune.

MODECOM

Méthode de caractérisation des ordures ménagères. Elle permet la reconstitution de la poubelle type parisienne à partir de l'analyse du contenu des différents bacs ramenée au tonnage de chaque collecte. La connaissance de la composition des ordures ménagères est un préalable indispensable à une bonne gestion des déchets ménagers.

OM

Ordures ménagères, déchets des ménages.

PORTE-À-PORTE (COLLECTE EN)

Collecte des déchets au pied des immeubles parisiens = ramassage des bacs verts, à couvercle jaune et à couvercle blanc, des DMA, des encombrants des particuliers.

RDP

Réceptacle de propreté ou corbeille de rue.

RECYCLERIE

Lieu où les particuliers peuvent déposer des objets dont ils souhaitent se débarrasser (électroménager, meubles, livres, produits techniques...) et auxquels la recyclerie va donner une seconde vie en réparant, en réemployant ou en recyclant.

SYCTOM

L'Agence métropolitaine des déchets ménagers (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne).

TROMMEL

Tamis cylindrique utilisé pour séparer les matériaux par taille.

REFIOM

Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères. Ce sont des cendres et des boues.

LES SIGLES

ACSST

Accord cadre santé et sécurité au travail

ADEME

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

CAPP

Centre d'action pour la propreté de Paris

CLIS

Commission locale d'information et de surveillance

CPCU

Compagnie parisienne de chauffage urbain

CVAE

Centre de valorisation et d'apport des encombrants

DASRI

Déchets d'activités de soins à risques infectieux

DEA

Déchet d'éléments d'ameublement

DNM

Déchets non ménagers

DRIAAF

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France

DRIEE

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie

FFCA

Fédération française de cuisine amateur

FMCR

Formation, métiers, compétences, recrutement

GEMHF

Gros électroménager hors froid

GEMF

Gros électroménager froid

GNV

Gaz naturel pour véhicules

GPV

Gros producteurs de verre, essentiellement les métiers de la restauration

O₃R

Observatoire de la réduction, du réemploi et du recyclage des déchets

OCAD₃E

Organisme coordonnateur agréé pour les DEEE

OE

Objets encombrants

PAM

Petits appareils en mélange

PLPD

Programme local de prévention des déchets

PTM

Prescriptions techniques minimales

REP

Responsabilité élargie du producteur

RS

Redevance spéciale

SDD

Semaine du développement durable

SERD

Semaine européenne de la réduction des déchets

STPP

Service technique de la propreté de Paris

TEOM

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères





MAIRIE DE PARIS
DIRECTION DE LA PROPRETÉ ET DE L'EAU
SERVICE DE L'INFORMATION
ET DE LA SENSIBILISATION DES USAGERS

TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur PARIS.FR

*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur